



Rapport annuel 2016

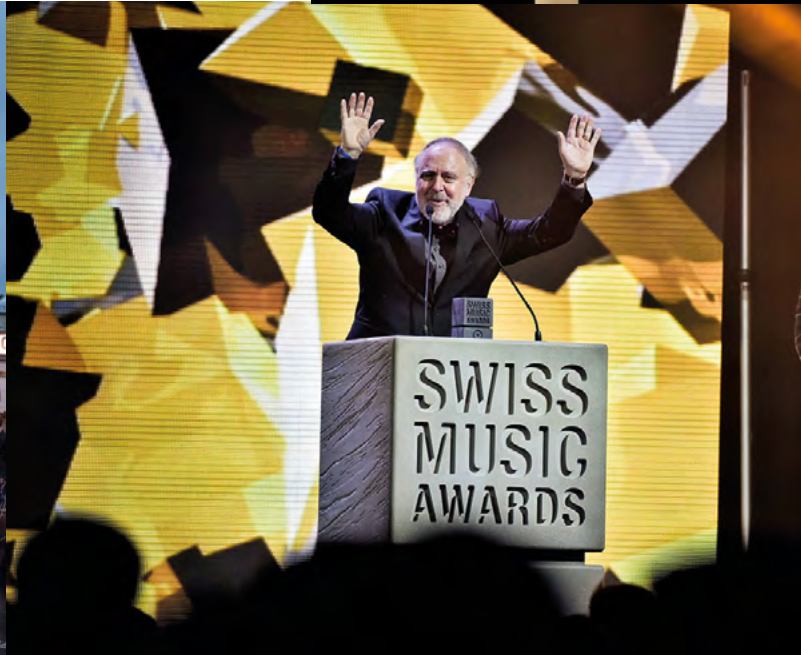
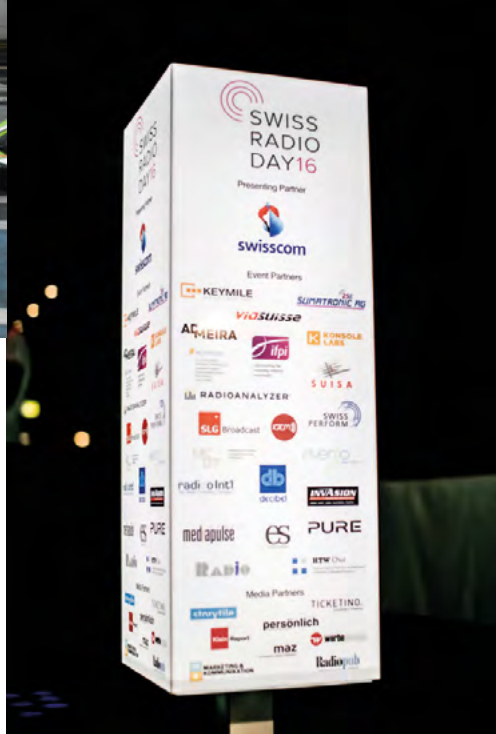
Table des matières

<i>1. Organes et activités</i>	<i>4</i>
<i>2. Membres</i>	<i>13</i>
<i>3. Encaissement et tarifs</i>	<i>15</i>
<i>4. Répartition</i>	<i>27</i>
<i>5. Coopération nationale</i>	<i>36</i>
<i>6. Coopération internationale</i>	<i>38</i>
<i>7. Fonds à but culturel et social</i>	<i>44</i>
<i>8. Engagement culturel et relations publiques</i>	<i>45</i>
<i>9. Autorités de surveillance</i>	<i>51</i>
<i>10. Comptes annuels</i>	<i>53</i>



Retour en images sur l'année 2016

Plus d'informations sur l'engagement culturel et les activités de relations publiques de SWISSPERFORM à partir de la page 45.



Editorial

.....

SWISSPERFORM ou l'art de trouver l'homogénéité au sein d'un groupe hétérogène

SWISSPERFORM est la seule société pour les droits voisins au monde à réunir sous un même toit cinq groupes d'ayants droit différents. Une telle structure requiert une culture du dialogue et l'aptitude au compromis. C'est ce qu'a révélé également l'élaboration de la réponse à la procédure de consultation concernant la révision de la LDA.

Dans les pays qui nous entourent, les sociétés de gestion se partagent l'exercice des droits voisins pour des groupes d'ayants droit déterminés. Ainsi, l'Autriche dispose d'une société pour les producteurs et les interprètes du domaine phonographique (LSG) et d'une autre pour le domaine audiovisuel (VDFS). L'Espagne et l'Italie ont respectivement deux et plus de trois sociétés pour les droits des interprètes (AIE, AISGE / entre autres NuovoIMAIE, ITSRIGHT, ARTISTI 7607), alors que la France en connaît deux – l'ADAMI et la SPEDIDAM – qui font une distinction entre « featured » et « non-featured artists ». La Suisse est seule à disposer d'une unique société réunissant les titulaires de droits voisins de tous les domaines (musique, cinéma), qu'ils soient interprètes ou producteurs, auxquels viennent encore s'ajouter les organismes de diffusion. Les différences ouvrent la voie au désaccord : les producteurs ont parfois un avis différent des interprètes, ou un front se dessine, opposant le domaine musical à l'audiovisuel. Dans d'autres cas, c'est le rôle des organismes de diffusion qui suscite la controverse, ceux-ci étant simultanément ayants droit et clients de SWISSPERFORM. La constellation actuelle, dans laquelle SWISSPERFORM sert de carcan pour les différents groupes d'ayants droit, représente à la fois un risque de conflit et un défi pour tous les acteurs en présence.

Ce défi, SWISSPERFORM a dû le relever aussi dans le cadre de la révision en cours de la loi sur le droit d'auteur. Il va sans dire que les intérêts des groupes réunis au sein de SWISSPERFORM divergent à bien des égards dans une telle procédure. Cette hétérogénéité n'a toutefois pas paralysé l'association et ne l'a pas empêchée de rendre réponse à la consultation. Les intérêts divergents ont suscité de vastes débats et ont abouti à une réponse sur le mode suisse traditionnel : celle-ci est axée sur l'opinion de la majorité, mais celle des minorités a aussi été prise en compte dans la mesure où il est fait référence aux avis remis par les différentes associations.

L'aptitude à relever un tel défi est-elle une preuve de la maturité de SWISSPERFORM ? Là n'est pas la question. Ce qui compte, c'est que les divergences d'intérêts n'impliquent pas une neutralisation, mais qu'elles stimulent l'aptitude au compromis. Dans cet esprit, tout compromis dans la réponse à la consultation est également un signe de respect pour d'autres groupes d'ayants droit et, partant, pour un avenir constructif de SWISSPERFORM.

Danièle Wüthrich-Meyer (présidente)

1. Organes et activités

Délégués

Les personnes suivantes ont assumé en 2016 la fonction de délégués de SWISSPERFORM.

Interprètes de l'audiovisuel (8 délégués)

Vincent Babel, Cheyne Davidson,
Ursula Hoffmann-Röthlisberger,
Sandra Löwe, Norina Peier, Rudolf Ruch,
Richard Rost, Franziska von Fischer

Interprètes de phonogrammes (12 délégués)

François Dinkel, Marc Fournel, Andreas Laake,
Reto Parolari, Matteo Ravarelli, Michael Ricar,
Micha Rothenberger, Andreas Ryser, Philipp Schweidler,
Matthias Spillmann, Christoph Trummer, Sepp Trütsch

Producteurs de l'audiovisuel (8 délégués)

Peter Beck, Valérie Fischer, Francine Lusser,
Jonas Raeber, Peter Reichenbach, Paul Riniker,
Theo Stich, Ruth Waldburger

Producteurs de phonogrammes (12 délégués)

Julie Born, Nils Bortloff, Jack Dimenstein,
Christian Fighera, Lorenz Haas, Stefania Lorenzetto,
Stephan F. Peterer, Stefan Planta, Martin Schiess,
Willy Viteka, Victor Waldburger, Chris Wepfer

Organismes de diffusion (10 délégués)

Patrice Aubry, Shenja Tamara Erismann,
Barbara Lehmann, Giulia Meier, Martin Muerner,
Danielle Nicolet, Carlo Rezzonico, Marc Savary,
Thierry Savary, Jascha Schneider-Marfels

Assemblée des délégués

Les délégués se sont réunis le 14 juin 2016 au Bierhübli à Berne à l'occasion de la 23^e assemblée des délégués de SWISSPERFORM.

Une fois n'est pas coutume, l'assemblée des délégués a commencé autrement en 2016 : c'est Kilian Ziegler, célèbre slameur suisse, qui a donné le coup d'envoi avec un extrait de son dernier spectacle intitulé « The Phantom of the Apéro – ein Wortspielbuffet ». La présidente de SWISSPERFORM, Danièle Wüthrich-Meyer, a ensuite évoqué les sujets de premier plan en 2015, à savoir la révision de la loi sur le droit d'auteur et l'analyse des frais administratifs des sociétés de gestion. Le directeur Poto Wegener a enchaîné en

approfondissant ces thèmes et en revenant sur les comptes annuels, rappelant que les recettes ont franchi pour la première fois la barre des CHF 50 millions durant l'exercice écoulé. Michael Egli, responsable des tarifs, a commenté à son tour les récents développements dans ce domaine. A l'issue des affaires statutaires (approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués 2015, du rapport annuel et des comptes 2015 ainsi que du rapport de l'organe de révision, décharge au comité), des élections complémentaires ont été réalisées au sein de différents organes :

Comité – producteurs de l'audiovisuel :

Thomas Tribolet a été élu à l'unanimité pour succéder à Rudolf Santschi qui avait annoncé son retrait à la date de l'assemblée des délégués. Thomas Tribolet est avocat à Berne, consultant pour les associations GARP (Groupe Auteurs, Réalisateur, Producteurs) et SFP (Swiss Film Producers) et il représente les intérêts des producteurs de films suisses dans différentes commissions. Il est par ailleurs directeur du Fonds de production télévisuelle S.à.r.l.

Election d'un membre suppléant au comité – producteurs de l'audiovisuel :

Suite à l'élection de Thomas Tribolet au comité, il convenait d'élire un nouveau membre suppléant qui prendrait le relais au cas où l'un des représentants des producteurs de l'audiovisuel au comité se retirerait. Le groupe d'experts a élu Peter Reichenbach à l'unanimité. Celui-ci a produit des films de fiction et des documentaires pour la société Condor Films AG de 1990 à 1999. Cette année-là, il a fondé C-FILMS AG avec Peter-Christian Fueter et Edi Hubschmid. Peter Reichenbach est en outre membre de l'International Academy of Television Arts & Sciences ainsi que de l'Académie du cinéma suisse et de ses homologues allemande et européenne.

Conseil de fondation – Fondation des producteurs de phonogrammes :

Les trois membres du conseil de fondation Peter Frey, Marco Zanotta et Maurizio Dottore ont été réélus à l'unanimité pour un nouveau mandat.

Organe de révision :

La société PWC a été reconduite dans ses fonctions.

Remerciements aux délégués

L'année 2017 est celle du renouvellement intégral des délégués de SWISSPERFORM. Alors que le mandat 2013-2017 arrive à son terme, il convient d'adresser un grand merci aux délégués pour le travail accompli.

Parmi les sociétés de gestion suisses, SWISSPERFORM est la seule à avoir adopté le système de l'assemblée des délégués. Cet organe de 50 membres se compose de deux fois douze délégués des interprètes et des producteurs dans le domaine phonographique, de deux fois huit délégués des interprètes et des producteurs dans le domaine audiovisuel ainsi que de dix délégués des organismes de diffusion.

L'assemblée des délégués est l'organe suprême de notre association. Conformément aux statuts, elle jouit d'attributions importantes : elle décide de la révision des statuts, homologue le compte de pertes et profits, statue sur la dissolution ou la liquidation de l'association ou encore sur les propositions des délégués et des membres. Les délégués désignent en outre le président et le vice-président, les membres du comité et les suppléants ainsi que les membres des groupes d'experts de leur domaine d'activité.

Appelés à se prononcer une seule fois par année, à l'occasion d'une unique séance d'environ deux heures, sur des sujets qui ont occupé l'administration parfois pendant des mois, voire des années, les délégués ont une grande responsabilité. L'administration et le comité de SWISSPERFORM sont conscients que leur tâche n'est pas facile. Remplir cette tâche requiert des représentants de nos membres qu'ils aient confiance dans l'activité de l'administration et du comité, une confiance qui a été palpable au cours de ce dernier mandat. Au nom du comité et de l'administration de SWISSPERFORM, merci de tout cœur aux délégués pour leur travail, leur confiance, mais aussi le contrôle exercé sur notre activité.

Démission de Rudolf Santschi

Rudolf Santschi a donné sa démission du comité et du groupe d'experts des producteurs de l'audiovisuel pour l'assemblée des délégués 2016. Rudolf Santschi a été élu au sein de ces organes de SWISSPERFORM à l'occasion de l'assemblée extraordinaire des délégués 2009. Durant sept ans, il a défendu les intérêts des producteurs de films avec passion, compétence et clairvoyance au sein du comité, ce qui allait de pair avec ses autres engagements extra-professionnels dans le domaine du cinéma (notamment membre du comité de l'Association suisse des producteurs de films de 1992 à 2015 et président de la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse de 1996 à 2015).

Rudolf Santschi est directeur et associé de la société de production Triluna depuis 1991. A ce titre, il a produit de nombreuses œuvres pour le cinéma et la télévision, dont All Out (1990), Le Pandore (1994), un épisode de la série Tatort: Rückfällig (1995), Propellerblume (1997), Auge für Auge (1998), Le voyage de Hilde (2003), Steinschlag (2005), Chicken mexicaine (2007), Duel au sommet (2008), Verstrickt und zugenäht (2010), la série historique Les Suisses (2013) et Sortie Oerlikon (2015) avec Mathias Gnädinger et Jörg Schneider. Sa dernière production, L'éclipse du bonheur, d'après le roman de Lukas Hartmann, est sortie en salles fin 2016.

Nos plus vifs remerciements à Rudolf Santschi pour son très grand engagement en faveur des intérêts des producteurs de films et de SWISSPERFORM. Tous nos vœux !



Comité

Le comité a évoqué les affaires de SWISSPERFORM au cours de quatre séances en 2016. Comme à l'accoutumée, les débats et décisions ont porté avant tout sur les finances (comptes annuels 2015, budgets 2016 et 2017), sur leur contrôle et sur l'élaboration d'un règlement de placement. D'importantes questions liées aux tarifs ont également

été au cœur des discussions. Le comité s'est consacré par ailleurs à des sujets d'actualité tels que la prise de position de SWISSPERFORM relative à la révision partielle de la loi sur le droit d'auteur, les résultats de l'analyse des frais administratifs ou encore la collaboration avec les sociétés sœurs suisses.

Membres du comité

Présidence



Danièle Wüthrich-Meyer (présidente)

Juge à la Cour suprême, vice-présidente du Tribunal de commerce du canton de Berne, membre de la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF) de 1993 à 2010, dont elle a été la présidente à partir de 2000, présidente de SWISSPERFORM depuis 2010 et membre de la Commission de la concurrence (COMCO) depuis 2016.

Hanspeter Müller-Drossaart (vice-président)

Comédien et chansonnier, interprète de grands rôles au cinéma et au théâtre (p. ex. Mario Corti dans « Grounding », Dällebach Kari dans la comédie musicale et l'adaptation cinématographique de Xavier Koller), connu également pour lire de la littérature à la radio, à la télévision et dans des événements en direct, vice-président de SWISSPERFORM depuis l'été 2010.



Représentants des interprètes de phonogrammes



Cla F. Nett

Juriste et musicien, consultant et conseiller indépendant, propriétaire d'une maison d'édition et d'un label, compositeur, auteur, sur scène en Suisse et à l'étranger en tant que guitariste du « Lazy Poker Blues Band » et d'autres formations.



René Baiker

Musicien (guitariste, compositeur, producteur), technicien du son et responsable de cours (industrie musicale, droit d'auteur), vice-président de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG, membre du conseil de fondation de la Fondation SUI-SA, temps forts musicaux : groupe de rock TRANSIT (plusieurs albums, hit-parade, tournées) et projet en solo MOTORBAIKS.

Beat Santschi

Musicien et manager culturel, président de l'Union suisse des artistes musiciens USDAM, vice-président de la Fédération Internationale des Musiciens FIM, vice-président de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG, président de la Coalition suisse pour la diversité culturelle, vice-président de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle FICDC.



Représentants des interprètes de l'audiovisuel



Yolanda Schveri

Avocate, exerce le métier d'avocate depuis 2000, indépendante depuis 2007 avec sa propre étude à Zurich, administratrice de la Fondation Charles Apothéloz (CAST) depuis 1997, prévoyance professionnelle pour les créateurs culturels, secrétaire générale de Suisseculture de 2000 à 2008 (Association faitière des organisations réunissant les professionnels de la culture en Suisse).

Elisabeth Graf

Comédienne, a joué notamment à Düsseldorf, Francfort, Zurich, Berne et Winterthour, pièces de théâtre et sitcom pour SRF, pièces radiophoniques pour ORF et SRF, présidente de la Fédération suisse des acteurs SBKV depuis 2010.



Anne Papilloud

Etudes de sciences politiques à l'Université de Lausanne suivies de six ans d'assistantat. Secrétaire générale du Syndicat Suisse Romand du Spectacle depuis 2005. Membre du Grand Conseil vaudois pour « La Gauche », coprésidente de la Fondation Artes et Comoedia.

Représentants des producteurs de phonogrammes

Lorenz Haas

Musicien et producteur indépendant (notamment Swandive, directeur musical du Schauspielhaus à Zurich), avocat spécialisé dans le droit d'auteur et le droit de la concurrence déloyale (cinéma, publicité, musique), la procédure civile, le droit général des affaires et des contrats, la poursuite pour dettes et faillite, l'assainissement d'entreprises et de projets. Directeur d'IFPI Suisse depuis 2012 et membre du groupe d'experts des producteurs de phonogrammes.



Nils Bortloff

Fondé de pouvoir chez Universal Music Switzerland et Vice President Business & Legal Affairs Allemagne, Suisse, Autriche, Balkans occidentaux chez Universal Music Entertainment GmbH Berlin. Autrefois assistant de la Direction Etranger chez GEMA et Senior Legal Counsel (Licensing & E-Commerce et piratage sur Internet) auprès d'IFPI London. Membre du comité consultatif et de la commission tarifaire de la société allemande GVL.



Victor Waldburger

Directeur et associé de TBA AG, label indépendant et société de distribution, depuis 1997 ainsi que de Phonag Records SA depuis 2008, simultanément conseiller d'entreprise dans le domaine de l'industrie musicale et du divertissement.



Représentants des producteurs de l'audiovisuel

Willi Egloff

Docteur en droit, avocat à Berne, membre du conseil de fondation de la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse de 1994 à 2012, membre de la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF) de 2003 à 2015, directeur du Fonds de production télévisuelle S.à.r.l. de 1996 à 2012, nombreuses publications sur le thème du droit d'auteur.



Valérie Fischer

Journaliste, productrice de Silvia Filmproduktion AG depuis 1980, fondation en 2001 de Cobra Film AG, présidente du conseil d'administration et directrice de Cobra Film AG, productrice de films de fiction et de documentaires. Membre des comités de la SFP (Swiss Film Producers' Association), de Focal (Fondation de formation continue pour le cinéma et l'audiovisuel) et du Festival du film de Locarno.



Thomas Tribolet (depuis le 14 juin 2016)

Avocat à Berne, consultant pour les associations GARP (Groupe Auteurs, Réalisateurs, Producteurs) et SFP (Swiss Film Producers' Association) et directeur du Fonds de production télévisuelle S.à.r.l.



Rudolf Santschi (jusqu'au 14 juin 2016)

Directeur de production indépendant pour 25 films de fiction depuis 1970, assistant à la mise en scène en 1974-1975 aux théâtres de Bâle, fondation de TRILUNA FILM AG en 1991, producteur de plus de 30 films de fiction et documentaires, membre du comité de la SFP (Swiss Film Producers' Association) de 1992 à 2015, président de la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse de 1996 à 2015, associé du Fonds de production télévisuelle S.à.r.l.



Représentants des organismes de diffusion

Catherine Mettraux Kauthen

Juriste au Service juridique de la Direction générale SRG SSR, longue expérience du droit d'auteur et du droit de la propriété intellectuelle, différentes publications essentiellement dans le domaine du droit d'auteur.



Rossella Brughelli

Juriste au Service juridique de la Direction générale SRG SSR et à la RSI Radiotelevisione svizzera di lingua italiana. Membre du groupe d'experts des organismes de diffusion de SWISSPERFORM depuis 2009.



Frederik Stucki

Vice-président de Radio Schweiz SA, coproducteur des Radiodays Europe, comité de l'Association Européenne des Radios (AER), coproducteur de nombreux événements culturels, président de la Fondation suisse pour la radio et la culture (FSRC), auteur, conseiller et chargé de cours ; publications, parmi lesquelles « Bildungshorizonte Radio und Fernsehen » (2009), « The AER Glossaries on Key Concepts » (2011).



Comité directeur

Le comité directeur était constitué en 2016 des membres du comité suivants, représentant les différents groupes d'experts :

- Willi Egloff** (producteurs de l'audiovisuel)
- Lorenz Haas** (producteurs de phonogrammes)
- Catherine Mettraux Kauthen** (organismes de diffusion)
- Cla F. Nett** (interprètes de phonogrammes)
- Yolanda Schweri** (interprètes de l'audiovisuel)

Comme à l'accoutumée, le comité directeur s'est concentré avant tout sur la préparation des séances du comité. S'étant réuni à cinq reprises, il a fixé les lignes directrices des négociations tarifaires et de la collaboration avec les sociétés de gestion suisses. Il a également examiné des questions politiques en relation avec le droit d'auteur, les droits voisins et la gestion collective et s'est investi plus particulièrement dans la réponse de SWISSPERFORM à la consultation relative à la révision partielle de la loi sur le droit d'auteur.

Groupes d'experts

Les personnes suivantes étaient membres des groupes d'experts en 2016 :

Interprètes de l'audiovisuel : Yolanda Schweri (présidente), Daniel Aebi, Elisabeth Graf, Charlotte Heinimann, Salva Leutenegger, Anne Papilloud, Irina Schönen

Interprètes de phonogrammes : Cla F. Nett (président), René Baiker, Ronald Dangel, Monika Kaelin, Daniel Rohr, Beat Santschi, Philipp Schweidler

Producteurs de l'audiovisuel : Willi Egloff (président), Peter Beck, Stefan Eberle, Valérie Fischer, Peter Reichenbach, Rudolf Santschi (jusqu'au 14 juin 2016), Theo Stich, Thomas Tribolet (depuis le 14 juin 2016)

Producteurs de phonogrammes : Lorenz Haas (président), Nils Bortloff, Jörg Glauner, Stephan F. Peterer, Willy Viteka, Victor Waldburger

Organismes de diffusion : Catherine Mettraux Kauthen (présidente), Justus Bernau, Rossella Brughelli, Martin Muerner, Jascha Schneider-Marfels, Frederik Stucki, Andrea Werder-Stern.

Les groupes d'experts ont édicté, chacun dans son domaine, des dispositions relatives au règlement de répartition. Ils se sont consacrés à la surveillance de la répartition et ont pris des décisions concernant les tarifs et les contrats de réciprocité avec l'étranger ainsi que d'autres projets en lien avec leur domaine spécifique.

Curatorium

Le curatorium se composait en 2016 des personnes suivantes :

- Guido Vendramini** (représentant des producteurs de phonogrammes, président),
- Rolf Simmen** (représentant des interprètes de phonogrammes),
- Justus Bernau** (représentant des organismes de diffusion).

Le curatorium a pour tâche de vérifier que les dotations des fondations culturelles (Fondation suisse pour la radio et la culture, Fondation des producteurs de phonogrammes et Fondation suisse des artistes interprètes) supérieures à CHF 50'000.- dans le domaine phonographique respectent les conditions fixées dans le règlement. Le curatorium établit chaque année un rapport d'activité à l'attention du comité et de l'assemblée des délégués.

En 2016, le curatorium a étudié sept dossiers. Les demandes ont été approuvées après avoir été examinées en vertu du règlement du curatorium.

Nouvelles élections en 2017

Les membres des principaux organes de SWISSPERFORM – assemblée des délégués, présidence, comité et groupes d'experts – sont élus pour un mandat de quatre ans. De nouvelles élections sont prévues en 2017.

La procédure visant à élire la nouvelle assemblée des délégués a été engagée déjà durant l'année sous revue. Fin septembre 2016, SWISSPERFORM a fait parvenir à ses membres le formulaire d'inscription au registre électoral. A l'aide de celui-ci, les ayants droit peuvent s'inscrire au registre électoral s'ils souhaitent voter en cas d'élection par écrit. Ils peuvent simultanément proposer un ou plusieurs candidats au poste de délégué. Compte tenu des réponses renvoyées dans les délais, il apparaît que le nombre de propositions coïncide avec celui des sièges disponibles dans tous les groupes d'ayants droit, si bien que tous les candidats sont élus tacitement.

Les nouveaux délégués éliront ensuite les représentantes et représentants des autres organes à l'occasion de l'assemblée des délégués du 13 juin 2017. L'assemblée désigne le président ou la présidente ainsi que le vice-président ou la vice-présidente, les autres membres du comité, les membres suppléants au comité pour chaque groupe d'ayants droit ainsi que l'organe de révision. Les délégués de chaque groupe d'ayants droit élisent par ailleurs les membres de leur groupe d'experts. Enfin, le renouvellement intégral des conseils des trois fondations de SWISSPERFORM (Fondation suisse des artistes interprètes / durée du mandat : 2 ans, Fondation des producteurs de phonogrammes / durée du mandat : 1 an, et Fondation suisse pour la radio et la culture / durée du mandat : 4 ans) et celui du curatorium (durée du mandat : 4 ans) sont également inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée 2017.

Bureau

Le personnel du bureau de SWISSPERFORM a été très stable en 2016 également. Il n'y a eu qu'un seul changement, au sein du groupe Documentation dans le domaine phonographique : Eurydice Devergranne a quitté l'entreprise après de nombreuses années de collaboration. Deux nouvelles personnes sont venues rejoindre le groupe, Dominic Scheiber et Sebastian Kälin.

En 2016, le bureau a disposé en moyenne de 18,81 postes fixes à plein temps (17,99 l'année précédente), occupés par 22,31 collaborateurs (21,44 l'année précédente).

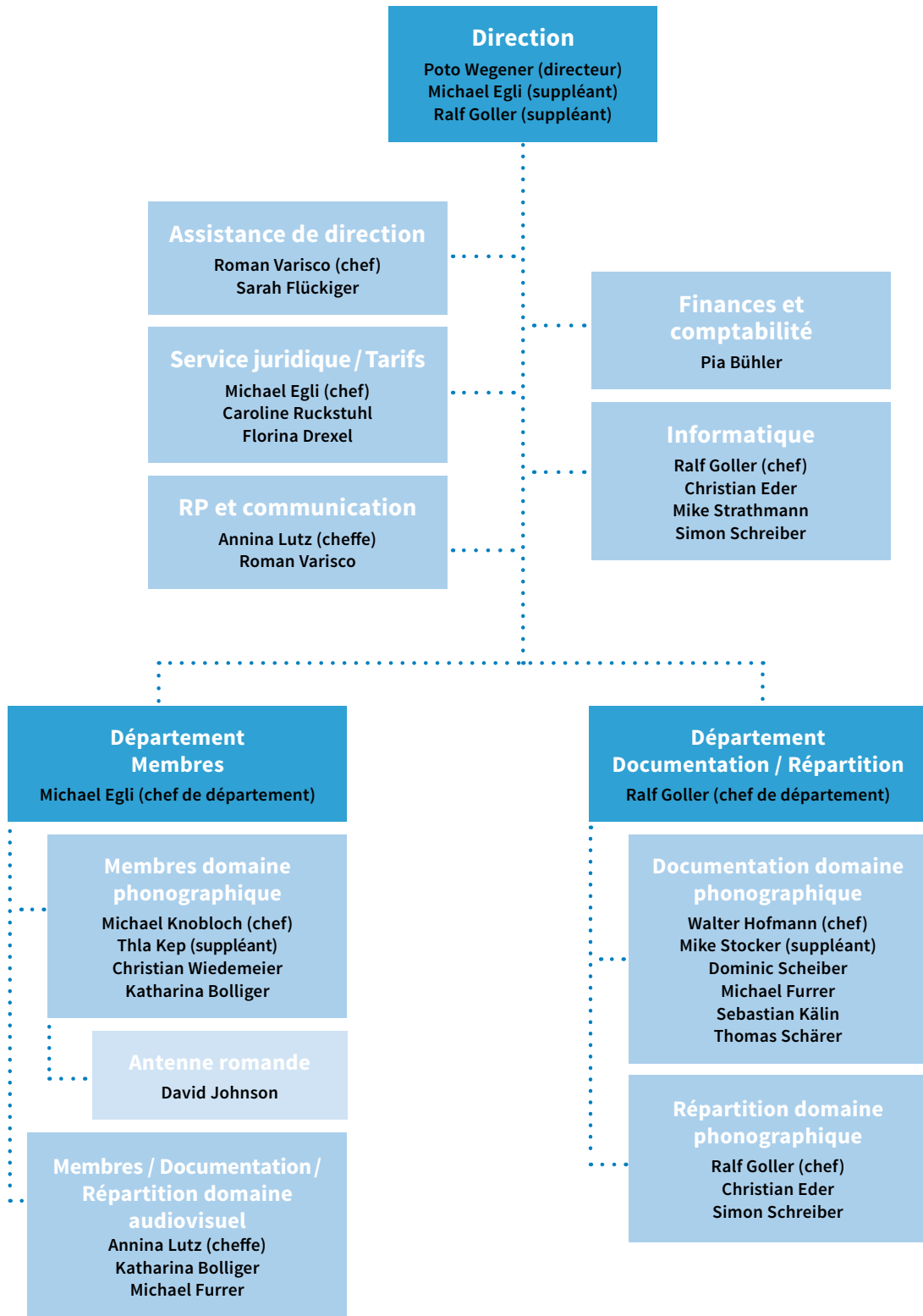
Représentations dans d'autres commissions

Les membres de la direction et du bureau défendent les intérêts de SWISSPERFORM et de leurs ayants droit dans les organes de différentes associations. Toutes ces représentations se font à titre gracieux. S'il était question un jour d'assumer un mandat rémunéré, les honoraires en question iraient bien sûr à SWISSPERFORM.

Dans le détail, SWISSPERFORM était représentée en 2016 dans les organes suivants :

- Comité de l'association Press Play
Poto Wegener
- Conseil de fondation de la Phonothèque Nationale Suisse
Poto Wegener
- Commission du hit-parade suisse
Poto Wegener
- Présidence de la commission d'arbitrage des Swiss Music Awards
Poto Wegener
- Alliance contre le piratage sur Internet
Poto Wegener
- Legal Working Group SCAPR – Societies' Council for the Collective Management of Performers' Rights
Michael Egli, Caroline Ruckstuhl, Florina Drexel
- Rights Administration Working Group SCAPR
Michael Egli, Caroline Ruckstuhl, Florina Drexel
- Technical Working Group SCAPR / président
Ralf Goller
- Information Technology Council SCAPR
Ralf Goller
- Technical Subgroup IPD – International Performers' Database
Ralf Goller
- Technical Subgroup VRDB – Virtual Recording Database
Ralf Goller
- Fonds de production télévisuelle S.à.r.l. / siège consultatif à l'assemblée des associés
Annina Lutz
- Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse / siège consultatif
Annina Lutz

Les personnes suivantes travaillaient pour SWISSPERFORM fin 2016 :



2. Membres

Plus de 15'000 membres

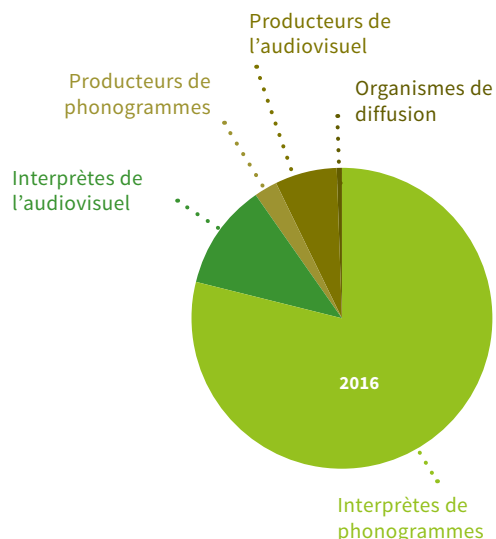
Une fois de plus, l'effectif des membres a fortement augmenté. En 2016, SWISSPERFORM a accueilli plus de 1300 nouveaux membres et mandants.

Fin 2016, SWISSPERFORM comptait 15'509 membres et mandants. La croissance supérieure à 100 ayants droit par mois correspond au taux moyen des années précédentes. Ce sont les groupes d'ayants droit des

interprètes de phonogrammes (12'626) et des interprètes de l'audiovisuel (1'560) qui affichent le plus grand nombre d'adhérents. Quant au groupe des producteurs de phonogrammes, il a enregistré durant l'année sous revue la plus forte croissance en pour cent (+37,5%).

Statistiques des membres 2016

Groupe d'ayants droit	Effectif des membres / mandants	
	2015	2016
Interprètes de phonogrammes	11'668	12'626
Interprètes de l'audiovisuel	1'388	1'560
Total interprètes	13'056	14'186
Producteurs de phonogrammes	328	451
Producteurs de l'audiovisuel	730	821
Total producteurs	1'058	1'272
Organismes de diffusion	47	51
Total	14'161	15'509

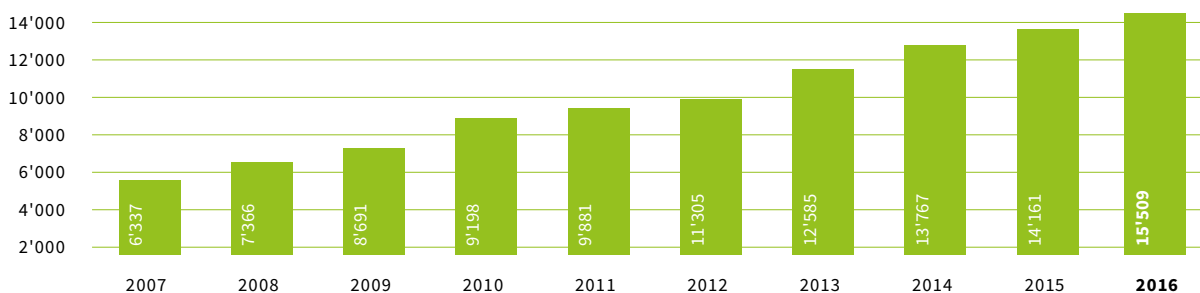


Evolution de l'effectif des membres : interprètes et producteurs

2007	2008	2009	2010	2011	2012*	2013	2014	2015	2016	
5'814	6'789	7'750	8'221	8'803	10'097	11'372	12'534	13'056	14'186	interprètes
459	513	877	913	1'014	1'138	1'144	1'164	1'058	1'272	producteurs

* mandants inclus depuis 2012

Evolution de l'effectif total des membres



Activités de l'antenne romande

En 2016, l'antenne romande a poursuivi avec détermination son activité de conseil aux artistes interprètes, producteurs et utilisateurs francophones.

Les questions récurrentes ont notamment eu trait aux droits voisins, au processus d'adhésion à SWISSPERFORM, à la déclaration de participations à des enregistrements et/ou à des diffusions, aux décomptes de redevances, à l'exploitation d'enregistrements sonores ou audiovisuels, à l'utilisation d'enregistrements sonores dans le cadre de productions audiovisuelles, à des demandes de soutien financier pour des projets artistiques ainsi qu'à des contrats d'enregistrements et de licence.

La recherche et l'établissement de contacts avec des membres potentiels francophones, afin qu'ils puissent adhérer à SWISSPERFORM et toucher leurs redevances, se sont poursuivis de manière efficace en 2016.

Sur mandat de la direction, l'antenne romande a en outre pris contact avec la Société Civile des Producteurs de Phonogrammes en France (SPPF) afin d'examiner la possibilité de conclure un accord relatif à l'octroi de la licence pour le signal des émetteurs privés français diffusé en Suisse.

A la fin de l'année 2016, l'antenne romande a déménagé. Le nouveau bureau se situe au 3^e étage de la maison de la SUISA à Lausanne.

David Johnson, responsable de l'antenne romande, a par ailleurs représenté SWISSPERFORM dans le cadre des événements suivants :

- **15 mars 2016 :**
présentation des droits voisins et de SWISSPERFORM à l'Orchestre de Chambre de Lausanne
- **18 et 19 mars 2016 :**
Festival Voix de Fête, Genève
- **27 juin 2016 :**
campagne Respect Copyright, Prilly
- **6 septembre 2016 :**
présentation des droits voisins et de SWISSPERFORM dans le cadre du CAS de manager socioculturel dans le domaine des musiques actuelles à la Haute école de travail social et de la santé, Lausanne
- **2 décembre 2016 :**
présentation des droits voisins et de SWISSPERFORM à l'Orchestre de Chambre de Genève
- **8 décembre 2016 :**
campagne Respect Copyright, Ste-Croix

Contact :

.....
SWISSPERFORM

David Johnson
Antenne romande

Avenue du Grammont 11bis
1007 Lausanne

Tél.: +41 (0)32 724 31 25
johnson@swissperform.ch



3. Encaissement et tarifs

Négociations tarifaires

La dernière période de négociations tarifaires a été extrêmement chargée. Il est rare que SWISSPERFORM ait à négocier autant de tarifs à la fois, qui plus est importants. Il a fallu soumettre onze dossiers à la Commission arbitrale fédérale (CAF) jusqu'à fin mai 2016 pour des tarifs valables à partir de 2017 et impliquant SWISSPERFORM. Seuls deux d'entre eux étaient contestés (TC 3a et tarif A radio). Dans tous les autres cas, un accord avait pu être obtenu avec les associations représentatives des utilisateurs (TC 1, 4, 4i, 7, 8, 9, 12, HV et K). Le TC 12 a toutefois constitué un cas particulier puisque les organismes de diffusion – l'un des cinq groupes d'ayants droit représentés par SWISSPERFORM – n'étaient pas d'accord avec le tarif. Au cours des négociations, ils ont argué qu'ils étaient particulièrement concernés par le TC 12, mais ils ont finalement été mis en minorité par les autres groupes d'ayants droit de SWISSPERFORM et des autres sociétés de gestion. Voilà qui illustre la position difficile de SWISSPERFORM évoquée dans l'éditorial de ce rapport annuel, cette dernière étant contrainte de réunir sous un même toit des intérêts très différents. Dans le cas présent, une solution a été trouvée au plan juridique pour les organismes de diffusion qui ont demandé à faire valoir leurs droits séparément en qualité de partie dans le cadre de la procédure d'approbation du tarif.

Tarif A télévision

Utilisation de phonogrammes et vidéogrammes disponibles sur le marché par la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (SSR) à des fins de diffusion à la télévision et utilisations y afférentes

Après un détour par le Tribunal fédéral, le tarif A TV 2014-2017 a été renvoyé à la Commission arbitrale fédérale (CAF). Le forfait annuel de CHF 1'050'000.– que la SSR paie à SWISSPERFORM pour la diffusion de vidéogrammes du commerce n'est pas contesté. Mais la CAF devait encore se prononcer sur le montant de la rémunération concernant les « phonogrammes du commerce intégrés dans des productions propres ». La CAF n'a approuvé que la moitié du taux que SWISSPERFORM réclamait à cet effet, soit 1,6575% des recettes de la SSR. En outre, la CAF

a établi qu'il convient de plafonner les rémunérations dues par la SSR dans ce domaine, la limite étant fixée à CHF 100'000.– la première année (2014), puis relevée chaque année de CHF 100'000.– supplémentaires pour atteindre CHF 400'000.– en 2017. Comme SWISSPERFORM n'est pas d'accord avec ce plafonnement, elle a fait recours devant le Tribunal administratif fédéral le 21 juin 2016. De son côté, la SSR a également attaqué la décision de la CAF et demandé que le taux de rémunération lié à la diffusion de phonogrammes du commerce intégrés dans des productions propres soit une nouvelle fois divisé par deux, s'abaissant ainsi à 0,82875%. La cause est désormais en état d'être jugée ; la décision du Tribunal administratif fédéral est cependant encore attendue.

Des négociations ont été entamées fin 2016 avec la SSR pour un nouveau tarif A TV valable à partir de 2018.

Tarif A radio

Utilisation de phonogrammes disponibles sur le marché par la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (SSR) à des fins de diffusion à la radio et utilisations y afférentes

S'agissant du tarif A radio 2013-2016, la question des éléments à prendre en compte pour l'obligation de rémunération en lien avec la diffusion d'un phonogramme du commerce reste toujours contestée. Le Tribunal fédéral ayant renvoyé l'affaire à la Commission arbitrale fédérale (CAF) pour nouvelle décision, cette dernière a approuvé la requête de SWISSPERFORM, à savoir que l'on ne prenne pas uniquement en considération, comme critère relatif à un enregistrement diffusé, le fait que le pays d'origine ou celui du siège des artistes ou des producteurs octroie la réciprocité (conformément à la Convention de Rome), mais aussi que l'enregistrement ait été publié dans un Etat membre devenu partie au WPPT (Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes) qui octroie la réciprocité. Si cette réglementation entrerait en vigueur, SWISSPERFORM pourrait se fonder là-dessus pour exiger de la SSR qu'elle rémunère également la diffusion du répertoire étatsunien pour lequel elle n'a rien payé jusqu'ici. Comme on pouvait s'y attendre, la SSR a interjeté recours contre la décision de la CAF le 9 mars

2016 devant le Tribunal administratif fédéral. Celui-ci a commencé par refuser d'accorder l'effet suspensif comme le demandait la SSR. Un double échange d'écritures a eu lieu par la suite. Les parties attendent maintenant la décision du Tribunal administratif fédéral.

Parallèlement à cette procédure, SWISSPERFORM a mené des négociations avec la SSR depuis fin 2015 concernant un nouveau tarif A radio pour la période 2017-2019. Là non plus, les parties n'étaient pas d'accord sur diverses dispositions tarifaires. De ce fait, SWISSPERFORM a soumis un tarif contesté à l'approbation de la CAF le 14 juillet 2016, celle-ci ayant prolongé le délai de dépôt de la demande. La CAF a fait part de sa décision à l'occasion de l'audition du 23 novembre 2016. En résumé, elle a approuvé certaines des requêtes de SWISSPERFORM visant à améliorer les déclarations de la SSR concernant les enregistrements diffusés. Par contre, elle a refusé la plupart des clauses proposées par SWISSPERFORM qui, sur différents points de détail, auraient entraîné des hausses de la rémunération pour la SSR. L'exposé des motifs écrit est toujours attendu.

TC S

Utilisation de phonogrammes et vidéogrammes disponibles sur le marché à des fins de diffusion par des émetteurs privés de programmes de radio et de télévision et utilisations y afférentes

Concernant le TC S 2015-2017, la Commission arbitrale fédérale (CAF) avait rendu une décision qui allait dans le sens des sociétés de gestion et qui prévoyait de remplacer progressivement la déduction des frais de prospection publicitaire des émetteurs privés, pouvant aller jusqu'à 40%, par une déduction forfaitaire dégressive atteignant au final 15%. L'Union des Radios Régionales Romandes (RRR) avait alors interjeté recours le 10 septembre 2015 devant le Tribunal administratif fédéral, invoquant une hausse de la redevance massive et inadmissible. Après un double échange d'écritures, les sociétés de gestion et les RRR ont entamé début 2016 des pourparlers afin de conclure une transaction extrajudiciaire. Il s'agissait avant tout de prendre en compte dans une certaine mesure la revendication des RRR qui arguaient que la baisse de la déduction des frais de prospection publicitaire approuvée par la CAF ne devait pas engendrer une hausse de la redevance trop massive pour les radios des régions périphériques. Finalement, un accord extrajudiciaire a été conclu et soumis

au Tribunal administratif fédéral. En date du 5 décembre 2016, celui-ci a donc décidé de classer la procédure.

En ce qui concerne la durée de validité, le TC S 2015-2017 inclut une clause selon laquelle le tarif se prolonge automatiquement d'une année supplémentaire, sauf dénonciation par l'une des parties aux négociations jusqu'au 31 décembre 2016. Par courrier du 5 décembre 2016, les sociétés de gestion ont fait savoir aux associations d'utilisateurs qu'elles seraient d'accord de prolonger le tarif automatiquement pour 2018. De leur point de vue, après les recours ayant accompagné les deux dernières procédures d'approbation du tarif, une prolongation automatique du TC S pourrait d'une certaine manière calmer le jeu. Cela voudrait dire que les utilisateurs pourraient encore procéder à une déduction forfaitaire de 15% sur les recettes publicitaires, identique à celle pratiquée en 2017. Les sociétés de gestion ont toutefois réaffirmé qu'à leur avis, cette déduction était fondamentalement en contradiction avec le principe dit du produit brut et qu'elle n'avait par conséquent pas sa place dans un tarif futur. Comme aucune association d'utilisateurs n'a souhaité dénoncer le tarif jusqu'à fin 2016, le TC S est prolongé automatiquement pour 2018.

TC S – Fenêtres publicitaires

Fenêtres publicitaires Allemagne

Les nouvelles négociations relatives aux redevances des émetteurs privés allemands diffusés en Suisse sont en cours.

TC 1

Redevance pour la distribution d'œuvres et de prestations protégées dans des réseaux câblés sur des appareils de radio et des écrans de télévision

Début 2016, les sociétés de gestion ont entamé des négociations sur un nouveau TC 1 valable pour la période 2017-2021. Elles sont parties du constat que les anciennes structures de prix des fournisseurs étaient remplacées par des offres groupées incluant la téléphonie, Internet, la télévision de rattrapage et la télévision linéaire. Celles-ci coûtent parfois nettement plus cher que les offres de base en vigueur jusqu'ici. En outre, le nombre de chaînes disponibles a explosé. Fortes de ce constat, les sociétés de gestion ont chargé Goldmedia Custom Research GmbH, à Berlin, de réaliser une étude afin de déterminer la valeur de la télévision linéaire dans

l'offre groupée à l'aide de la méthode dite d'analyse conjointe, qui se fonde sur le consentement à payer de la clientèle. S'appuyant sur les résultats de cette étude, sur les prix manifestement en hausse des offres de base des utilisateurs ainsi que sur un calcul reprenant les enquêtes officielles de l'association Médias Suisses quant au budget médias, les sociétés de gestion ont argué que ces résultats justifiaient une hausse de la redevance, fixée jusque-là à CHF 2.18 par mois et par abonnement. Les utilisateurs ont réagi en chargeant à leur tour l'Institut LINK de recherche marketing et sociale de réaliser une analyse conjointe. S'agissant de la somme qu'un client est prêt à déboursier pour la TV linéaire, les calculs de l'Institut aboutissent à un montant inférieur à celui issu de l'étude des sociétés de gestion. Les autres arguments et calculs avancés par les sociétés de gestion ont également été relativisés par les utilisateurs.

A l'issue d'âpres négociations, les parties sont toutefois parvenues à un accord dans le délai supplémentaire imparti par la Commission arbitrale fédérale (CAF) et ont convenu d'une redevance de CHF 2.34 par mois et par abonnement pour l'offre de base. En tenant compte de toutes les nouvelles dispositions de détail sur lesquelles les parties se sont entendues, les sociétés de gestion peuvent s'attendre à un supplément de recettes d'environ 5% en provenance du TC 1. Le 27 juin 2016, les sociétés de gestion ont remis à la CAF et à l'Office de l'économie nationale du Liechtenstein le nouveau TC 1 2017-2021 non contesté. Par décision du 28 décembre 2016, la CAF a approuvé le tarif, mais en fixant à fin 2026 au plus tard la possibilité de le prolonger, alors qu'il n'y avait aucune limitation dans le texte soumis à la Commission.

TC 3a

Fait de faire voir ou entendre des émissions et utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes, en particulier pour la musique de fond ou d'ambiance

Au cours des négociations relatives à un nouveau TC 3a 2017-2021, les sociétés de gestion ont présenté aux associations d'utilisateurs une comparaison avec l'étranger qui montre que les redevances dues en Suisse pour les utilisations en question sont dans certains cas nettement plus basses que dans les pays européens examinés. Elles ont donc argué qu'il convenait d'augmenter les redevances en Suisse afin de les faire se rapprocher du niveau international plus élevé. Les sociétés de

gestion devront par ailleurs relever un défi de taille puisqu'il s'agira de réorganiser complètement l'encaissement. En effet, c'est la société Billag SA qui, jusqu'ici, a perçu la majeure partie des redevances pour le compte des sociétés de gestion. Or, suite à la révision de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), elle ne pourra plus le faire sous la forme actuelle.

Les sociétés de gestion ont soumis aux utilisateurs un projet de tarif qui conservait la structure actuelle. Mais l'ancien TC 3a prévoyait déjà deux taux de rémunération différents suivant que l'encaissement était réalisé par Billag SA ou par SUISA. Dans ce dernier cas, l'ancien tarif prévoyait un supplément. Ces taux différents inscrits dans le tarif depuis des années et que les utilisateurs ont toujours approuvé s'expliquent du fait que les sociétés de gestion ont régulièrement reporté sur les utilisateurs les économies réalisées grâce à la collaboration avec Billag SA. Or cet effet de synergie va disparaître à l'avenir. En cas d'encaissement direct par SUISA, les frais de saisie et de contrôle vont augmenter. Voilà pourquoi les sociétés de gestion n'ont conservé dans leur projet de tarif que les taux plus élevés étant donné que ce sont ceux-là qui, à leur avis, devront servir de référence pour le contrôle de l'équité. Mais les associations d'utilisateurs ont refusé catégoriquement un tel supplément, réclamant au contraire une réduction du tarif pour rendre compte de la baisse des prix des appareils. Dans les débats qui ont suivi, les sociétés de gestion ont abaissé les taux de rémunération par rapport à leur proposition initiale et introduit dans le tarif un rabais pour les clients qui permettent de réaliser l'encaissement de manière automatique et qui simplifient donc les démarches.

A l'issue de négociations ardues, il n'a toutefois pas été possible d'aboutir à un accord. C'est donc un nouveau TC 3a contesté que les sociétés de gestion ont remis à la Commission arbitrale fédérale (CAF) le 26 mai 2016. Au cours de la procédure écrite qui a suivi, les associations d'utilisateurs tout comme le préposé à la surveillance des prix ont réclamé une baisse des redevances. A l'occasion de la procédure du 7 novembre 2016 devant la CAF, celle-ci a notifié la décision suivante :

- contrairement à la proposition des sociétés de gestion qui réclamaient une hausse immédiate, le TC 3a est prolongé tel quel jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle LRTV, autrement dit vraisemblablement jusqu'à fin 2018 ;

- le TC 3a dans la version proposée s'applique dès l'entrée en vigueur de la LRTV (avec une limitation de la prolongation automatique au plus tard à fin 2026). Cela signifie, pour la plupart des clients actuels de Billag SA, une redevance augmentée de 20% assortie d'un rabais de 5% pour l'encaissement.

La décision de la CAF motivée par écrit est toujours attendue. Le tarif actuel s'applique jusqu'à l'expiration du délai de recours contre la décision motivée relative au nouveau TC 3a.

TC 3a complémentaire

Redevance pour la réception d'émissions et l'exécution de phonogrammes et vidéogrammes dans des chambres

L'arrêt du Tribunal fédéral du 13 novembre 2012 ayant déclaré illicite la perception de redevances pour le fait de faire voir ou entendre des phonogrammes et vidéogrammes dans les chambres d'hôtels, les hôpitaux et les appartements de vacances sur la base du TC 3a alors en vigueur pour la période 2008-2013, les sociétés de gestion ont proposé un TC 3a complémentaire qui a été renvoyé à la Commission arbitrale fédérale (CAF) après un détour par le Tribunal administratif fédéral. Le 2 mars 2015, la CAF a établi que la réception de musique et d'émissions télévisées dans des chambres d'hôtel, à l'hôpital et dans des appartements de vacances est soumise à rémunération, et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2013. Les associations d'utilisateurs ont alors à nouveau interjeté recours devant le Tribunal administratif fédéral. Par décision incidente du 8 juillet 2015, ce dernier a accordé l'effet suspensif pour ce qui est de la perception rétroactive des redevances par les sociétés de gestion, mais pas pour l'encaissement à partir de l'entrée en force. Comme les associations d'utilisateurs n'ont pas attaqué cette décision, la société Billag SA peut encaisser depuis lors les redevances en provenance du TC 3a complémentaire au nom des sociétés de gestion.

Le 7 juillet 2016, le Tribunal administratif fédéral a confirmé l'obligation de rémunération en faveur des sociétés de gestion dans le domaine en question. Les associations d'utilisateurs ont porté l'affaire devant le Tribunal fédéral qui, tout comme le Tribunal administratif fédéral, a accordé l'effet suspensif pour ce qui est des utilisations précédant le 8 juillet 2015. La situation ne change donc pas concernant l'encaissement et Billag SA peut percevoir les redevances depuis cette date. Par courrier du 11 janvier 2017,

le Tribunal fédéral a déclaré que l'échange d'écritures était clos. Il ne reste plus qu'à attendre sa décision.

TC 4i

Redevance sur les supports de mémoire numériques intégrés dans des appareils

Les négociations relatives à un nouveau TC 4i pour la période 2017-2018 ont commencé le 10 septembre 2015 déjà. Les sociétés de gestion ont ainsi répondu au souhait émis par les associations d'utilisateurs de regrouper les tarifs TC 4d (lecteurs mp3 et enregistreurs vidéo avec disque dur), TC 4e (smartphones) et TC 4f (tablettes). Les associations d'utilisateurs réclamaient par ailleurs un taux unique pour tous les appareils dans le nouveau tarif. Mais au vu des divergences importantes mises en évidence dans les études confiées à l'Institut de recherche indépendant GfS pour établir le comportement en matière d'utilisation de ces différents appareils, il n'a fait aucun doute pour les sociétés de gestion qu'il fallait maintenir dans le tarif des taux de rémunération distincts en fonction des appareils. Les utilisateurs y ont consenti au fil des négociations. La structure actuelle fondée sur une redevance par Go a donc été maintenue. Se réclamant des baisses de prix permanentes, les associations d'utilisateurs ont toutefois sollicité une réduction des taux de rémunération. Après d'âpres négociations au cours desquelles divers aspects juridiques de la redevance sur les supports vierges ont été débattus, les parties sont parvenues à un accord dans le délai supplémentaire qui avait été demandé à la Commission arbitrale fédérale (CAF). Le nouveau tarif prévoit des redevances pour ainsi dire identiques pour les appareils tombant sous le coup de l'ancien TC 4d ainsi que des baisses de quelque 10% pour la rémunération sur les smartphones et d'environ 9% pour les tablettes. S'agissant des smartphones, on peut toutefois s'attendre à ce que les ventes accrues d'appareils dotés d'une grande capacité de mémoire viennent atténuer les pertes de recettes.

Le nouveau TC 4i a été soumis à la CAF le 8 juin 2016 en tant que tarif résultant d'un accord. La CAF a communiqué sa décision d'approbation le 8 décembre 2016, tout en limitant à 2020 au plus tard la possibilité de prolonger le tarif automatiquement.

Ce tarif inclut une nouvelle disposition qui puisse ouvrir la voie à l'intégration des montres connectées. Il est précisé concrètement que ces appareils peuvent être soumis au

tarif durant la validité de ce dernier avec l'assentiment des associations sans qu'il soit nécessaire de négocier un tarif à part ou de mener une procédure d'approbation distincte. Les sociétés de gestion ont invité à cet effet les associations d'utilisateurs pour les premiers pourparlers en automne 2016. A cette occasion, les associations ont expliqué qu'il était important pour elles de disposer de chiffres et d'informations relatives à l'utilisation des montres connectées. Les parties aux négociations ont donc convenu de confier à l'Institut GfS une étude simplifiée afin d'établir si les montres connectées sont utilisées pour des copies privées. Une fois les résultats disponibles, les discussions se poursuivront au printemps 2017.

TC 5

Location d'exemplaires d'œuvres

TC 6a

Location d'exemplaires d'œuvres dans des bibliothèques

Le marché est en recul depuis des années dans le domaine de la location de phonogrammes et de vidéogrammes. Pour cette raison, les sociétés de gestion ont décidé d'intégrer le TC 5 dans le TC 6a afin de tirer parti d'un nouveau potentiel d'économies. Par courrier du 13 décembre 2016, elles ont communiqué aux associations d'utilisateurs du TC 5 qu'elles dénonçaient le tarif pour le 31 décembre 2017. En outre, celles-ci ont été informées qu'elles seraient contactées début 2017 par les sociétés de gestion, en même temps que les associations d'utilisateurs du TC 6a qui arrive à échéance fin 2017, afin d'entamer des négociations sur un nouveau tarif groupé à partir de 2018.

TC 7

Utilisation scolaire

TC 8

Reprographie

TC 9

Utilisation au sein d'entreprises, reproductions par l'intermédiaire de réseaux numériques internes (Intranet)

Des séances ont eu lieu régulièrement depuis septembre 2015 soit concernant les trois tarifs ensemble (négociations globales), soit concernant des sous-tarifs (écoles et bibliothèques ou arts et métiers et services). Au début des

négociations, les sociétés de gestion ont soumis aux associations d'utilisateurs les modifications suivantes :

- hausse des sous-tarifs TC 9 (copie numérique), maintien tel quel des sous-tarifs TC 8 concernant la copie analogique (ce dernier tarif ne génère pas de recettes pour SWISSPERFORM) ;
- regroupement des TC 7, 8III et 9III dans un nouveau tarif scolaire (TC 7).

Les sociétés de gestion se sont référées à des études confiées à l'Institut de recherche indépendant GfS pour justifier la hausse qu'elles revendiquaient. Concernant le nouveau tarif scolaire (TC 7), les utilisateurs et, en particulier, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) avaient fait savoir qu'ils salueraient l'élaboration d'un tarif scolaire unique.

La Commission arbitrale fédérale (CAF) ayant accepté de prolonger le délai, les négociations concernant les trois tarifs ont pu s'achever sur un accord. Le consensus dans le cas du TC 8 et du TC 9 a abouti à une baisse du TC 8 et à une hausse du TC 9. Il en résulte globalement une hausse de 3,33%. Le nouveau tarif est valable du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021. Comme les utilisateurs se sont montrés très critiques envers le système en vigueur (en particulier le couplage des deux tarifs hérité du passé), les sociétés de gestion et les utilisateurs entendent se concerter déjà au cours de la période de validité du nouveau tarif pour évoquer un changement éventuel de la structure tarifaire et du calcul des redevances qui en découle pour la période à partir de 2022.

Dans l'accord relatif au tarif scolaire (TC 7 2017 - 2021), les indemnités ont été baissées de 5% pour la copie analogique. En revanche, dans le domaine de la copie numérique, elles ont été relevées aux différents degrés scolaires si bien que, dans l'ensemble, la redevance reste identique. Les écoles peuvent donc copier des émissions entières de radio et de télévision, comme elles l'ont fait jusqu'ici, et les diffuser sur un réseau interne protégé par un mot de passe. La redevance forfaitaire correspondante n'a pas changé. Toutefois, c'est la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) qui se chargera désormais de la percevoir pour l'ensemble du territoire.

Les tarifs non contestés ont été soumis à la CAF respectivement le 17 juin 2016 (TC 7) et le 24 juin 2016 (TC 8 et 9). La CAF a approuvé les nouveaux tarifs par décision du 14 novembre 2016 (TC 8 et 9) et du 30 novembre 2016 (TC 7).

TC 12

Redevance pour la mise à disposition de set-top-boxes avec mémoire et de vPVR (virtual Personal Video Recorder)

Une première séance de négociations avait déjà eu lieu le 2 juin 2015 concernant le nouveau TC 12 valable pour la période 2017-2019. Les organismes de diffusion en particulier tenaient beaucoup à engager les pourparlers le plus tôt possible. Ils arguaient que la télévision de rattrapage était à l'origine de pertes massives pour eux en termes de recettes publicitaires en Suisse ces dernières années. A leur avis, l'aménagement de la télévision de rattrapage dans le TC 12 en tant que copie privée allait beaucoup trop loin et une telle interprétation ne résistait plus au test dit des trois étapes en droit d'auteur. Pour commencer, le modèle de financement publicitaire traditionnel des organismes de diffusion était limité de manière inacceptable. Les organismes de diffusion réclamaient par conséquent une meilleure protection technique contre la possibilité de passer ou de sauter la publicité. De plus, l'offre des plateformes concurrençait selon eux les modèles économiques des organismes de diffusion qui entendent mettre leurs émissions à disposition sur leurs propres sites Internet pour une durée de sept jours après la diffusion (modèles encore au stade de projets pour certains, déjà mis en œuvre pour d'autres). Ils réclamaient de ce fait une limitation de la durée de conservation. Dans les premières moutures du tarif, les sociétés de gestion ont tenu compte en grande partie des revendications des organismes de diffusion. Ces projets prévoyaient notamment :

- une réduction de la durée de conservation ;
- l'interdiction de passer ou de sauter la publicité ;
- l'obligation de donner l'ordre d'enregistrement séparément pour chaque émetteur s'agissant de la fonction de TV de rattrapage ;
- l'interdiction des fonctions de filtre et de recommandation.

Les sociétés de gestion ont ensuite confié une étude à Goldmedia Custom Research GmbH, à Berlin. Cette expertise a permis d'analyser les offres groupées des utilisateurs de manière détaillée et de déterminer la part de recettes dévolue à la TV de rattrapage. Fortes de ces résultats, les sociétés de gestion ont réclaté une hausse des indemnités. Opposant une résistance massive, les utilisateurs ont mandaté à leur

tour l'Institut LINK de recherche marketing et sociale afin qu'il réalise une étude. Celle-ci a abouti à un montant représentant pratiquement la moitié de celui issu de l'étude de Goldmedia, signifiant que les indemnités actuelles auraient même dû être réduites. En outre, les utilisateurs ont argué que la CAF était déjà parvenue à la conclusion, dans sa dernière décision d'approbation, que le TC 12 satisfaisait au test des trois étapes. Ils ont fait compléter sur ce point un avis de droit qui avait été établi dans le cadre des dernières négociations et ont soumis l'avis d'un analyste des médias selon lequel la prétendue perte de recettes publicitaires invoquée par les organismes de diffusion ne résistait pas à un examen plus approfondi sur différents points.

Début avril 2016, les sociétés de gestion ont constaté en interne que l'on était dans une impasse. Les utilisateurs s'opposaient aux limitations exigées et tout portait à croire que l'on se dirigeait vers la remise d'un tarif contesté. Les organismes de diffusion au sein de SWISSPERFORM ont alors été mis en minorité par les autres groupes d'ayants droit et les autres sociétés de gestion. Les négociations se sont ensuite poursuivies avec les utilisateurs sur des propositions qui, dans un premier temps, incluaient les mesures techniques susmentionnées sous une forme allégée, puis ne les incluaient plus du tout, les utilisateurs ayant laissé entrevoir qu'ils pourraient accepter une certaine hausse de la redevance si la structure du tarif était inchangée. Après obtention d'un délai de prolongation auprès de la Commission arbitrale fédérale (CAF), les parties sont parvenues à s'entendre sur un nouveau TC 12 qui prévoyait une hausse de 10%, soit environ dix centimes, par rapport à l'ancien tarif.

Les sociétés de gestion ont remis leur demande d'approbation à la CAF le 16 juin 2016. Par décision du 28 juillet 2016, celle-ci a accepté les mesures provisionnelles demandées par les sociétés de gestion (ancien tarif valable jusqu'à l'expiration du délai de recours contre la décision de la CAF concernant le nouveau tarif). Par courrier du 19 août 2016, les organismes de diffusion ont requis la qualité de partie séparée à la procédure et demandé de ne pas approuver le TC 12 sous la forme proposée par les sociétés de gestion. Par décision du 23 décembre 2016, la CAF a refusé de réexaminer sa décision quant aux mesures provisionnelles, comme le demandaient les organismes de diffusion. La CAF doit désormais faire savoir si elle accorde ou non la qualité de partie aux organismes de diffusion.

TC K**Concerts, productions analogues à des concerts, shows, spectacles de ballet et de théâtre**

Les négociations relatives au nouveau TC K 2017-2021, qui réunit les anciens TC Ka (grands concerts et productions analogues à des concerts) et Kb (concerts dans des locaux ou sur des terrains d'une capacité inférieure ou égale à 999 personnes et dont les recettes provenant des billets s'élevaient au maximum à CHF 15'000.-), avaient déjà commencé début 2014 et les tarifs ont été prolongés à deux reprises dans l'intervalle, pour 2015 et 2016. L'argument des utilisateurs selon lequel la musique ne serait que l'une des nombreuses raisons incitant aujourd'hui le public à se rendre à un concert constituait la principale pierre d'achoppement. Ils réclamaient par conséquent une baisse massive des redevances inscrites dans le tarif. Au fil des négociations, les sociétés de gestion se sont déclarées disposées à certaines concessions sur ce point et ont diminué les indemnités en pour cent pour certaines manifestations. En contrepartie, presque tous les rabais octroyés jusque-là par les sociétés de gestion ont été supprimés. Les parties sont finalement parvenues à un accord. SWISSPERFORM s'attend à un supplément de recettes d'environ 10%. Dans le domaine des droits voisins, l'étendue des droits cédés a gagné en ampleur puisque SWISSPERFORM peut désormais céder les droits de reproduction à des fins d'exécution, en plus des droits à rémunération pour l'exécution de phonogrammes du commerce. Ces droits lui ont été cédés par ses membres (interprètes et producteurs de phonogrammes) au titre de la gestion collective facultative. Ceci explique que le taux de rémunération de la musique pendant les pauses passe de 0,2% à 0,25% pour SWISSPERFORM.

Le tarif a été soumis à l'approbation de la Commission arbitrale fédérale (CAF) le 10 mai 2016. Par décision du 20 décembre 2016, celle-ci a approuvé le nouveau TC K, mais en limitant à fin 2026 au plus tard la possibilité de le prolonger automatiquement.

TC L**Cours de danse, de gymnastique et de ballet**

A l'occasion des négociations portant sur le TC L valable à partir du 1^{er} janvier 2013, les sociétés de gestion avaient annoncé, dans la perspective de la prochaine séance, leur intention de mener une enquête plus approfondie afin de déterminer les recettes réalisées par les utilisateurs et

d'établir plus précisément les utilisations pertinentes pour le tarif. Sur mandat des sociétés de gestion, l'Institut de recherche indépendant GfS a donc réalisé, d'août à décembre 2014, une enquête en ligne auprès des écoles de danse et de sport, dans les centres de fitness, etc. Le 4 décembre 2015, les sociétés de gestion ont fait parvenir les résultats de cette enquête aux associations d'utilisateurs. A la demande de ces dernières, les sociétés de gestion ont organisé à ce sujet le 13 avril 2016 une séance d'information qui a permis de répondre directement à certaines questions des utilisateurs. L'Institut GfS a livré par la suite à ces derniers les évaluations plus détaillées qu'ils désiraient obtenir. Les sociétés de gestion ont par ailleurs annoncé qu'elles souhaitent renégocier le TC L sur la base de ces résultats. Par courrier du 28 novembre 2016, elles ont fait savoir aux associations d'utilisateurs qu'elles dénonçaient le tarif pour le 31 décembre 2017 et entameraient des négociations début 2017. Ces négociations sont actuellement en cours.

Les tarifs communs suivants, dont la validité expirait fin 2016, ont été prolongés sans modifications substantielles du contenu :

TC 4

Redevance sur les supports vierges (« vieux » supports : cassettes, CD et DVD vierges), jusqu'à fin 2018 avec prolongation automatique d'année en année (illimité).

TC HV

Hôtel-vidéo jusqu'à fin 2017, avec prolongation automatique d'année en année (illimité).

Compétences en matière tarifaire, à l'interne et à l'externe

SWISSPERFORM est souvent amenée à prendre d'importantes décisions stratégiques et tactiques dans le cadre des négociations tarifaires et des procédures litigieuses. Ces processus décisionnels se déroulent à différents niveaux. Pour SWISSPERFORM, c'est à chaque fois un défi particulier que de parvenir à un compromis à chacun de ces niveaux.

On distingue deux niveaux de compétences au sein de SWISSPERFORM : à l'interne et à l'externe. Ainsi, une ou plusieurs personnes représentent SWISSPERFORM dans son ensemble vis-à-vis de l'extérieur dans les procédures tarifaires. S'agissant des compétences à l'interne, chaque groupe d'experts désigne, conformément à l'article 19, alinéa 4 des statuts de SWISSPERFORM, une personne qui représente les intérêts de ce groupe dans les questions tarifaires. Il se peut que cette personne soit simultanément membre du groupe d'experts, voire qu'elle le préside et qu'elle siège par conséquent au comité directeur. Mais ce n'est pas une obligation et un groupe d'experts peut aussi confier la compétence de traiter les affaires tarifaires à des tiers.

La relation entre les représentants de SWISSPERFORM à l'externe et ces responsables des tarifs à l'interne peut être comparée à celle qui lie un avocat à son client. Les responsables doivent être informés régulièrement de l'avancement des procédures et consultés en cas de décisions importantes. Si ces cinq responsables ne sont pas d'accord sur certains points, la décision est prise à la majorité.

Les représentants de SWISSPERFORM à l'externe doivent ensuite défendre les intérêts de cette dernière vis-à-vis des autres sociétés de gestion concernées par le tarif. Avant d'afficher leurs exigences face aux utilisateurs du tarif, les sociétés de gestion commencent en effet par définir entre elles la manière dont elles vont procéder. Suivant les circonstances, certaines sociétés de gestion sont donc amenées à faire aussi des concessions à ce stade.

C'est seulement lorsque les sociétés de gestion ont clairement défini leur stratégie qu'elles peuvent faire valoir leurs revendications vis-à-vis des utilisateurs. Comme l'ordonnance sur le droit d'auteur (ODAu) prévoit que les négociations doivent être menées « avec la diligence requise », les sociétés de gestion sont tenues de faire preuve d'un certain esprit de compromis tout au long des négociations.

Voilà qui prouve qu'en matière tarifaire, il convient de trouver constamment des compromis à trois niveaux : entre les cinq groupes d'ayants droit de SWISSPERFORM, entre sociétés de gestion et avec les utilisateurs.

Par conséquent, il se peut que certains groupes d'ayants droit de SWISSPERFORM ne réussissent pas à imposer leurs exigences déjà au premier ou au deuxième niveau. On citera pour exemple le cas des récentes négociations relatives au TC 12 où cet obstacle s'est révélé fatal pour les organismes de diffusion.

Recettes tarifaires

Durant l'exercice 2016, SWISSPERFORM a pu enregistrer une fois de plus des recettes tarifaires en hausse. Le supplément de CHF 3,3 millions par rapport à 2015 correspond à une croissance de 6,39%.

La tendance à la hausse observée depuis 2011 se poursuit, ce qui est très réjouissant. Les recettes tarifaires se sont élevées à CHF 54'842'726.52 en 2016, ce qui correspond à une augmentation de quelque CHF 13 millions, soit 32%, pour les cinq dernières années.

Ce résultat favorable s'explique à la fois par les négociations tarifaires couronnées de succès et par le travail d'encaissement réalisé par les sociétés sœurs SUISSIMAGE, SUISA et ProLitteris, qui sont compétentes pour les tarifs communs et à qui il convient d'adresser ici les plus vifs remerciements.

Côté charges, l'exercice s'achève aussi sur un bilan positif. Les charges ont certes légèrement augmenté en 2016 par rapport à l'année précédente, mais la déduction des frais de gestion a néanmoins pu être abaissée. Le taux de frais net s'est élevé à 7,55%, contre 7,75% l'année précédente. Le taux de frais brut a atteint 10,98% (11,41% en 2015).

L'évolution financière relative aux différents droits peut se résumer de la manière suivante :

Droits de retransmission : la tendance à la hausse s'est poursuivie en 2016 concernant les droits de retransmission, bien qu'à un niveau nettement inférieur. Désormais, le TC 1 est mentionné conjointement avec le TC 1 recettes supplémentaires. Le recul de ce dernier s'explique notamment du fait qu'un gros client avait payé l'année précédente des redevances pour deux ans.

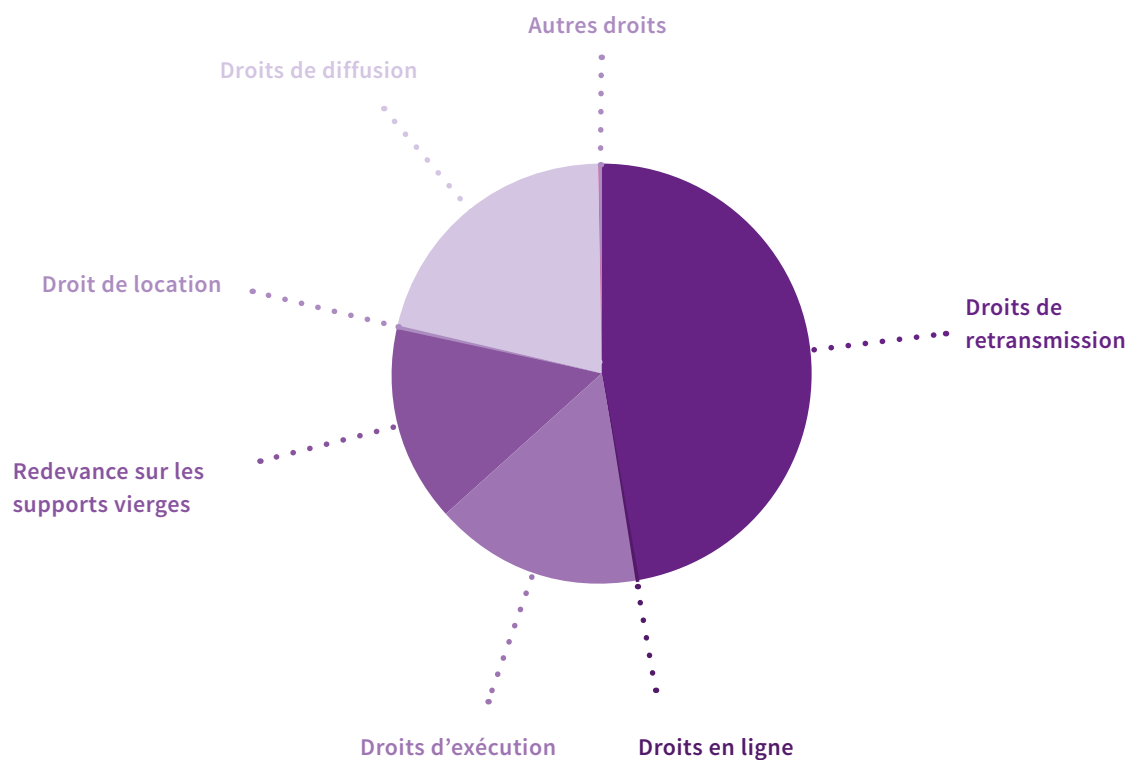
Droits d'exécution : les droits d'exécution ont enregistré une croissance de quelque CHF 140'000.-, soit 1,78%. Cette croissance est signée avant tout par les tarifs les plus rentables : TC E (cinémas : +9,96%), TC H (discothèques : +3,32%), TC Hb (+13,9%), TC K (+7,3%). Les recettes du TC 3a (réception d'émissions en dehors de la sphère privée, musique de fond ou d'ambiance à l'aide de la radio / TV) sont restées stables (radio : -0,23% / TV : +1,40%).

Redevance sur les supports vierges : l'évolution dans le domaine de la redevance sur les supports vierges est extrêmement positive, la hausse atteignant quelque CHF 2,5 millions, soit 32%. La baisse affectant les tarifs plus anciens (TC 4, TC 4d), qui totalisent CHF 0,4 million, ne ralentit pas. En revanche, d'autres tarifs ont enregistré des hausses : le TC 4e (smartphones / +CHF 0,6 million, soit +79%) et le TC 4f (tablettes / + CHF 0,25 million, soit +39%). (S'agissant du TC 4e, ce sont quatre trimestres qui ont pu être inclus dans le décompte pour la première fois en 2016.) Enfin, le TC 12 a lui aussi encaissé CHF 1,8 million de plus que l'année précédente (+40%).

Droits de diffusion : les redevances provenant des droits de diffusion ont augmenté de 5,68%, soit CHF 0,64 million. Alors que les recettes du TC S radio ont baissé de quelque CHF 850'000.- à cause d'une provision spéciale, les tarifs A radio et A TV ont connu de leur côté des croissances remarquables. En ce qui concerne le tarif A radio, un accord a été conclu avec la SSR au sujet des décomptes finaux de 2013 à 2015, ce qui a généré un supplément de recettes de l'ordre de CHF 1 million. S'agissant du tarif A TV, la SSR a effectué des paiements pour la première fois et à titre rétroactif pour des phonogrammes intégrés dans des productions propres, d'où une hausse de quelque CHF 500'000.-.

Recettes tarifaires en provenance des différents droits

Droits	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Droits de retransmission	19'335'356.99	20'958'456.12	22'108'769.48	23'007'901.32	24'148'123.08	24'242'369.46
Droits d'exécution	8'326'138.24	7'708'836.25	8'114'201.05	7'914'562.11	8'262'965.82	8'409'983.82
Redevance sur les supports vierges	4'544'361.16	4'358'284.04	5'064'216.58	7'389'348.95	7'672'900.05	10'115'620.79
Droit de location	162'735.17	154'969.37	99'668.89	60'189.91	38'357.71	68'473.99
Droits de diffusion	9'246'391.12	10'708'977.90	12'170'128.71	10'316'682.81	11'337'148.75	11'978'063.22
Autres droits		300.00	50.00	0.00	77'662.06	19'577.81
Droits en ligne					13'000.00	8'637.43
Total en CHF	41'614'982.68	43'889'823.68	47'557'034.71	48'688'685.10	51'550'157.47	54'842'726.52
Frais administratifs	8,95 %	8,28 %	8,40 %	7,88 %	7,75 %	7,55 %



Recettes tarifaires brutes 2016, comparées à celles de l'année précédente

Tarif	Encaissement par	Désignation du tarif	2016	Année précédente
Droits de retransmission			CHF	CHF
TC 1	SUISSIMAGE	Retransmission de programmes dans les réseaux câblés	23'635'081.14	23'701'306.21
TC 2a	SUISSIMAGE	Retransmission à l'aide de réémetteurs	34'372.03	36'745.14
TC 2b	SUISSIMAGE	Retransmission via des réseaux IP	572'916.29	410'071.73
Droits d'exécution			CHF	CHF
TC 3a	SUISA	Réception publique radio/musique de fond/phonogrammes	4'674'846.42	4'685'854.44
		Réception publique TV base et complément	1'537'008.86	1'515'834.64
TC 3b	SUISA	Divertissement de fond ou d'ambiance dans les bateaux, trains, voitures publicitaires, etc. audio	10'945.73	10'660.94
		Divertissement de fond ou d'ambiance dans les autocars audio/vidéo	23'071.54	24'979.79
		Divertissement de fond ou d'ambiance dans les avions audio/vidéo	42'667.00	40'800.83
TC 3c	SUISA	Réception d'émissions de télévision sur grand écran (public viewing)	2'902.20	20'686.21
TC C	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes par les églises	25'552.25	24'830.63
TC E	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes dans les cinémas	195'370.24	163'816.89
TC H	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes dans l'industrie hôtelière	786'238.00	760'976.33
TC Hb	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes pour des manifestations dansantes et récréatives	396'775.51	348'359.14
TC HV	SUISA	Hôtel-vidéo	18'848.36	26'057.30
TC K	SUISA	Concerts et productions analogues	493'331.65	463'288.77
TC L	SUISA	Cours de danse et ballet	177'302.37	147'258.47
TC Ma	SUISA	Juke-boxes	17'988.40	18'141.68
TC T	SUISA	Projections payantes/télékiosque/Audiotex	768.06	4'500.10
TC Z	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes dans les cirques	6'367.23	6'919.66
Sous-total			32'652'353.28	32'411'088.90

Tarif	Encaissement par	Désignation du tarif	2016	Année précédente
Redevance sur les supports vierges			CHF	CHF
TC 4a	SUISA	Copie privée, supports vierges/audio	6'686.78	10'479.42
		Copie privée, supports vierges/vidéo	3'050.83	14'437.38
TC 4b	SUISA	Copie privée, CD-R	78'914.14	133'667.13
TC 4c	SUISA	Copie privée, DVD	197'803.76	343'411.22
TC 4d	SUISA	Copie privée, enregistreurs numériques audio	163'030.98	253'240.89
		Copie privée, enregistreurs numériques vidéo	195'549.84	293'206.63
TC 4e	SUISA	Redevance sur les mémoires de téléphones portables	1'349'540.21	751'183.56
TC 4f	SUISA	Redevance sur les mémoires de tablettes	909'944.73	654'475.48
TC 7	SUISSIMAGE	Utilisation scolaire / audio	20'724.54	20'318.97
		Utilisation scolaire / vidéo	414'490.93	406'379.28
TC 9	PROLITTERIS	Utilisation au sein d'entreprises	463'091.20	277'270.48
TC 12	SUISSIMAGE	Set-top-boxes	6'312'792.85	4'514'829.61
Droit de location			CHF	CHF
TC 5	SUISA	Location de phonogrammes	0.00	0.00
		Location de vidéogrammes	4'397.70	-6'945.90
TC 6	PROLITTERIS	Location de phonogrammes dans les bibliothèques	12'796.12	9'357.45
		Location de vidéogrammes dans les bibliothèques	51'280.17	35'946.16
Droits de diffusion			CHF	CHF
TC 1	SUISSIMAGE	Recettes suppl. bouquets de programmes	153'674.95	129'280.16
TC 1	SUISSIMAGE	Diffusion primaire de programmes dans les réseaux câblés	86'882.50	85'128.22
A radio	SWISSPERFORM	Redevance de diffusion de la SSR, phonogrammes	7'486'375.33	6'469'000.00
A TV	SWISSPERFORM	Redevance de diffusion de la SSR, phonogrammes et vidéogrammes	1'774'678.69	1'199'239.13
TC S radio	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes par des radios privées	1'830'137.13	2'677'351.76
TC S TV	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes par des télévisions privées	297'055.33	378'946.04
		Télévisions privées étrangères pour fenêtres publicitaires suisses	277'250.81	289'500.00
TC Y	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes par les radios et télévisions à péage	72'008.48	108'703.44
Droits en ligne			CHF	CHF
Droits en ligne	SWISSPERFORM		8'637.43	13'000.00
Autres droits			CHF	CHF
TC 10	PROLITTERIS	Utilisation d'œuvres et de prestations par des personnes atteintes de déficiences sensorielles	19'577.81	73'662.06
TC 13	SWISSPERFORM	Utilisation de droits orphelins	0.00	4'000.00
Total			54'842'726.52	51'550'157.47

4. Répartition

Ventilation

Les recettes tarifaires brutes de SWISSPERFORM se composent des parts de SWISSPERFORM aux tarifs communs et des recettes en provenance des tarifs qui lui sont propres (tarif A TV et tarif A radio). La première étape consiste à déduire de ce montant 10% à des fins culturelles et sociales conformément aux affectations décidées par l'assemblée des délégués. Puis vient la ventilation, autrement dit le partage des recettes entre les cinq groupes d'ayants droit de SWISSPERFORM. Le critère déterminant pour la ventilation est la fréquence d'utilisation des différents répertoires pour les divers types d'utilisation. En d'autres termes, on n'effectue donc pas une répartition forfaitaire, mais on se met d'accord sur des réglementations spécifiques pour les différents tarifs. Ce sont les présidents des cinq groupes d'experts de SWISSPERFORM qui sont responsables de la ventilation. Les résultats des négociations sont explicités dans l'annexe E du règlement de répartition.

On sépare dans un premier temps les parts des organismes de diffusion dans le cadre d'une « Ventilation 1 ». Les frais administratifs spécifiques aux tarifs (p. ex. les coûts des négociations tarifaires) et généraux (p. ex. les salaires des collaborateurs) sont déduits du montant résiduel, les organismes de diffusion contribuant aux frais administratifs à hauteur de 3% de leur part.

Dans le cadre d'une « Ventilation 2 », les montants qui restent après déduction de la part des organismes de diffusion et des frais administratifs sont répartis entre les quatre autres groupes d'ayants droit (producteurs et interprètes, de phonogrammes et de l'audiovisuel). Les frais administratifs spécifiques à chaque groupe d'ayants droit sont déduits après imputation des produits des intérêts.

Décisions relatives à la ventilation

Les représentants des groupes d'ayants droit n'ont pas eu à prendre de décision concernant la ventilation durant l'exercice 2016.

Le règlement de répartition en vigueur ainsi qu'un aperçu des clés de ventilation des différents tarifs peuvent être consultés sur le site de SWISSPERFORM (<http://www.swissperform.ch/fr/service/documents-a-telecharger.html>).

Adaptations du règlement de répartition

Interprètes de phonogrammes et de l'audiovisuel

Le règlement de répartition en vigueur pour les interprètes a été régulièrement modifié sur certains points au cours des dernières années. Plusieurs raisons sont à l'origine de la décision de le soumettre à une révision globale : on relèvera pour commencer des propositions d'optimisation émanant de membres, mais aussi des nouveautés dans la jurisprudence, des adaptations qui s'imposaient de manière générale et enfin la volonté d'harmoniser les règles dans les domaines des « interprètes de phonogrammes » et des « interprètes de l'audiovisuel ».

Désormais, une partie générale s'appliquant à tous les interprètes précède les dispositions spécifiques au domaine phonographique et au domaine audiovisuel. Dans le domaine phonographique, la répartition « Phonogrammes du commerce et vidéos musicales » se fait comme jusqu'ici d'après un système automatique adapté aux standards internationaux. La répartition « Musique sur vidéogrammes », qui est nouvelle, s'effectue à la fois d'après le système de déclaration et un système « automatique » (suivant l'émission de télévision). Seul le système de déclaration s'applique dans le cas de la répartition « Phonogrammes non disponibles dans le commerce et prestations en direct ». Ces deux dernières répartitions sont réalisées par la Coopérative suisse des artistes interprètes (SIG).

Dans le domaine audiovisuel, on distingue d'une part la répartition « Exécutions dans des films de fiction et téléfilms », effectuée à l'aide du système « automatique » (données de diffusion de SUISSIMAGE) avec de nouveaux coefficients et ayants droit et, d'autre part, la répartition « Autres exécutions audiovisuelles », qui est réalisée d'après le système de déclaration, comme jusqu'à présent. Le règlement a été soumis à l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) en mai 2016. Les associations concernées ont reçu des renseignements détaillés sur les changements de système à l'occasion d'une séance d'information en août 2016. L'IPI a approuvé les modifications par décision écrite du 27 février 2017.

Ces modifications entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2018, s'appliquant à l'année d'utilisation 2017. Des informations sur la teneur des nouvelles dispositions et sur le stade de leur mise en œuvre sont publiées en permanence sur le site Internet de SWISSPERFORM.

Producteurs de phonogrammes

Les dispositions révisées en vue de passer d'un système fondé sur le chiffre d'affaires des producteurs de phonogrammes à une répartition basée sur les listes de diffusion (autrement dit sur l'utilisation) ont été soumises à l'IPI en été 2015. Celui-ci a approuvé les modifications par courrier du 12 août 2016.

Le passage au nouveau système était prévu initialement pour 2016 (année d'utilisation 2015). Après un premier report, la répartition 2016 s'étant donc faite en fonction du chiffre d'affaires comme par le passé, le groupe d'experts des producteurs de phonogrammes a décidé en octobre 2016 de repousser une deuxième fois l'introduction des nouvelles dispositions. L'adaptation de la base de données pour la répartition a pris plus de temps que prévu et il est apparu que parmi les membres, nombreux sont ceux qui ont des problèmes pour livrer les données relatives aux enregistrements telles que souhaitées. Par conséquent, la répartition se fera encore d'après le système fondé sur le chiffre d'affaires en 2017.

Répartition au sein des groupes d'ayants droit

Interprètes de phonogrammes

SWISSPERFORM effectue elle-même la répartition des redevances provenant de l'utilisation de phonogrammes disponibles dans le commerce. Cette répartition se fonde sur l'utilisation des enregistrements sonores par les émetteurs pris en compte. Les programmes des radios suivantes ont été pris en considération en 2016 :

Répartition 1	Répartition 2	Répartition 3	Répartition 4
SRF 1	SRF 2 Kultur	SRF 3	Radio 24
RTS 1 (La Première)	RTS 2 (Espace 2)	RTS 3 (Couleur 3)	Radio Argovia
RSI 1 (Rete 1)	RSI 2 (Rete 2)	RSI 3 (Rete 3)	Radio BeO
SRF Musikwelle	Swiss Classic	SRF Virus	Radio Central
Option Musique	Swiss Jazz	Swiss Pop	Radio Chablais
Radio Rumantsch	Notturmo		Radio Fribourg
			Radio Sunshine
			Radio Pilatus
			Radio Energy Zürich*
			Radio Zürisee

**L'évaluation de ce programme n'a pas été possible, l'émetteur ayant remis la documentation trop tard.*

Conformément au règlement de répartition de SWISSPERFORM, l'ensemble des recettes dévolues aux interprètes de phonogrammes est attribué à cinq classes de répartition. Cette classification reflète l'utilisation de différents genres musicaux dans différents programmes de radio (répartitions 1 à 4) et l'utilisation d'un certain répertoire à la télévision (sous la forme de clips vidéo).

Les décomptes relatifs à la répartition principale entre les interprètes du domaine phonographique et portant sur

l'année d'utilisation 2015 ont été envoyés le 10 novembre 2016. La répartition s'est déroulée de manière efficace et sans erreur compte tenu de l'amélioration constante de la qualité des données.

Comme l'année précédente, la répartition principale a impliqué quelque 189'000 enregistrements dont chacun a été diffusé en moyenne 15,6 fois (14,2 l'année précédente) sur tous les émetteurs pris en compte. Il est intéressant de comparer le comportement en matière d'utilisation dans

les différentes catégories : si en 2015, dans les catégories classique et jazz (Répartition 2), le même enregistrement a été diffusé en moyenne 5,5 fois (4,5 l'année précédente), ce nombre passe à plus de 41 (39 l'année précédente) pour les enregistrements diffusés sur les radios privées (Répartition 4).

Ce sont en tout plus de CHF 4,3 millions qui ont été distribués dans le cadre de la répartition principale pour les utilisations en 2015. Environ 38% (37% l'année précédente) des montants répartis ont été transférés à des sociétés sœurs. Le reste est allé à nos propres membres et à des mandats directs d'interprètes étrangers pour des régions déterminées.

La répartition principale a englobé pour la première fois durant l'année sous revue des redevances provenant d'utilisations en ligne. Ce sont des utilisations du répertoire mx3 dans le programme de nuit de SRF Virus qui ont servi de base à cette répartition.

En 2016, le décompte complémentaire entre les interprètes du domaine phonographique a été réalisé en mai et les montants versés début juin. Au préalable, les droits portant sur l'année d'utilisation 2014 avaient été revendiqués auprès d'une sélection de sociétés sœurs étrangères. Les montants virés par ces dernières qui sont parvenus à SWISSPERFORM jusqu'en avril 2016 ont été transférés aux ayants droit en même temps que ceux issus du décompte complémentaire.

Ce sont en tout quelque CHF 2,13 millions qui ont été versés dans le cadre de la répartition complémentaire, dont CHF 175'000.- transférés de l'étranger, CHF 1,26 million provenant du décompte complémentaire et de la dissolution de provisions de l'année 2010 ainsi que CHF 695'000.- issus de versements complémentaires pour les années 2011 à 2014. Environ 37,5% des fonds provenant de nos propres répartitions sont allés à des sociétés sœurs, 31,5% à des agences en Suisse et à l'étranger et 31% à nos membres sous forme de paiements directs.

Après le décompte complémentaire, SWISSPERFORM s'est attelée durant l'été 2016 en priorité aux échanges très intenses avec la société sœur allemande GVL.

La répartition des redevances issues de l'utilisation de phonogrammes non commerciaux, telle la retransmission de concerts ou de productions en studio des organismes

de diffusion, est réalisée par la Coopérative suisse des artistes interprètes (SIG) sur mandat de SWISSPERFORM, conformément au règlement de répartition. C'est début décembre 2016 que la SIG a envoyé les décomptes relatifs à la répartition pour l'année 2015 ainsi qu'à la répartition complémentaire 2011.

Hit-parade des diffusions – Répartition principale

Une fois de plus, SWISSPERFORM a établi la liste des enregistrements les plus diffusés de chaque catégorie. L'aperçu de la répartition principale 2016 (basée sur l'année d'utilisation 2015) met en évidence un phénomène bien connu : la musique suisse reste hélas une denrée rare au programme d'un grand nombre d'émetteurs.




Musique suisse trop peu présente sur les radios suisses, le sujet n'est pas nouveau. L'évaluation du temps de diffusion à la radio en 2015 révèle que seules les radios des troisièmes programmes de la SSR semblent attribuer une vraie valeur à la musique suisse. Des artistes suisses tels que Filewile, Nickless, Stefanie Heinzmann & Gregor Meyle et Alvin Zealot sont bien représentés dans le top 10 de Couleur 3, SRF 3, Rete 3, SRF Virus et Radio Swiss Pop. On trouve même 16 titres suisses dans le top 50 des troisièmes programmes. A l'inverse, les artistes d'ici restent hélas en grande partie absents des programmes évalués des radios privées : aucun dans le top 10, et on ne découvre que deux musiciens suisses dans le top 50 : Nickless avec « Waiting » (16^e rang) et Lo & Leduc avec « Jung verdammt » (36^e rang). Fidèles à la devise « Nous ne faisons pas de hits, nous les diffusons », un grand nombre de médias suisses privés continuent malheureusement à ne pas s'intéresser beaucoup au répertoire indigène.

Les listes suivantes indiquent les dix enregistrements les plus diffusés de chaque catégorie pour la répartition principale 2015 de SWISSPERFORM, réalisée en automne 2016.

Catégorie 1

	durée (sec.)	titre	interprète / groupe	
Emetteurs pris en compte :	1	69866	Mi Verdad	Maná feat. Shakira
<i>SRF 1</i>	2	68516	Sultans Of Swing	Dire Straits
<i>RSR 1 (La Première)</i>	3	63375	Il Tempo non sente ragione	Eros Ramazzotti
<i>RSI 1 (Rete 1)</i>	4	57465	Alla Fine del Mondo	Eros Ramazzotti
<i>SRF Musikwelle</i>	5	56217	Hello	Adele
<i>Option Musique</i>	6	50747	Another Brick In The Wall	Pink Floyd
<i>Radio Rumantsch</i>	7	49903	Atemlos durch die Nacht	Helene Fischer
	8	49535	It's Raining Again	Supertramp
	9	49293	Buon Viaggio (Share The Love)	Cesare Cremonini
	10	48903	Every Breaking Wave	U2

Catégorie 2

	durée (sec.)	titre	interprète / groupe	compositeur	
Emetteurs pris en compte :	1	165938	Symphonie en fa majeur	London Mozart Players Matthias Bamert 	Leopold Kozeluch
<i>SRF 2 Kultur</i>	2	122797	Symphonie en ut majeur	London Mozart Players Matthias Bamert 	Antonio Rosetti
<i>RSR 2 (Espace 2)</i>	3	105122	Concerto pour clarinette et orchestre en si bémol majeur	Südwestdeutsches Kammerorchester Pforzheim Johannes Moesus, Dieter Klöcker	Franz Anton Hoffmeister
<i>RSI 2 (Rete 2)</i>	4	101234	Symphonie n°2 en ré majeur op. 36	Concertgebouw Orchester Amsterdam, Bernard Haitink	Ludwig van Beethoven
<i>Swiss Classic</i>	5	98463	Concerto pour flûte et orchestre n°16 en do majeur	Orchestre de Chambre de Prague Jan Pospichal, Bruno Meier 	Franz Anton Hoffmeister
<i>Swiss Jazz</i>	6	93632	Symphonie n°2 en mi bémol majeur	Orchestra of St. John's Smith Square, John Lubbock	Charles Gounod
	7	92925	Symphonie n°6 en fa majeur op. 68 « Pastorale »	Wiener Philharmoniker Claudio Abbado	Ludwig van Beethoven
	8	92916	Symphonie en ut mineur	Bergen Philharmonic Orchestra Dmitrij Kitajenko	Edvard Grieg
	9	88586	Adagio du concerto pour clarinette en la majeur K 622	Wiener Philharmoniker Alfred Prinz, Karl Böhm	Wolfgang Amadeus Mozart
	10	87725	Symphonie n°84 en mi bémol majeur, série parisienne n°3 (Hob I/84)	Berliner Sinfonieorchester Kurt Sanderling	Joseph Haydn

Catégorie 3

		durée (sec.)	titre	interprète / groupe
Emetteurs pris en compte :	1	153957	Hold Back The River	James Bay
<i>SRF 3</i>	2	130615	Number One Kid (Electric Blanket Edit)	Filewile 🇨🇭
<i>RSR 3 (Couleur 3)</i>	3	129376	Waiting	Nickless 🇨🇭
<i>RSI 3 (Rete 3)</i>	4	120190	Uptown Funk	Mark Ronson feat. Bruno Mars
<i>SRF Virus</i>	5	114988	Walk	Kwabs
<i>Swiss Pop</i>	6	111770	Dreams	Beck
	7	107669	In The End	Stefanie Heinzmann & Gregor Meyle 🇨🇭
	8	105259	Can't Feel My Face	Weeknd
	9	104587	Do You Remember	Jarryd James
	10	102077	Flux	Alvin Zealot 🇨🇭

Catégorie 4

		durée (sec.)	titre	interprète / groupe
Emetteurs pris en compte :	1	704525	Take Me To Church	Hozier
<i>Radio 24</i>	2	703508	Want To Want Me	Jason Derulo
<i>Radio Argovia</i>	3	677508	Hold Back The River	James Bay
<i>Radio BeO</i>	4	668832	Sugar	Maroon 5
<i>Radio Central</i>	5	637277	Stole The Snow	Kygo feat. Parson James
<i>Radio Chablais</i>	6	629929	King	Years & Years
<i>Radio Fribourg</i>	7	609431	Love Me Like You Do	Ellie Goulding
<i>Radio Sunshine</i>	8	599788	Ain't Nobody (Loves Me Better)	Felix Jaehn feat. Jasmine Thompson
<i>Radio Pilatus</i>	9	599753	Blank Space	Taylor Swift
<i>Radio Zürisee</i>	10	593522	Uptown Funk	Mark Ronson feat. Bruno Mars

Interprètes de l'audiovisuel

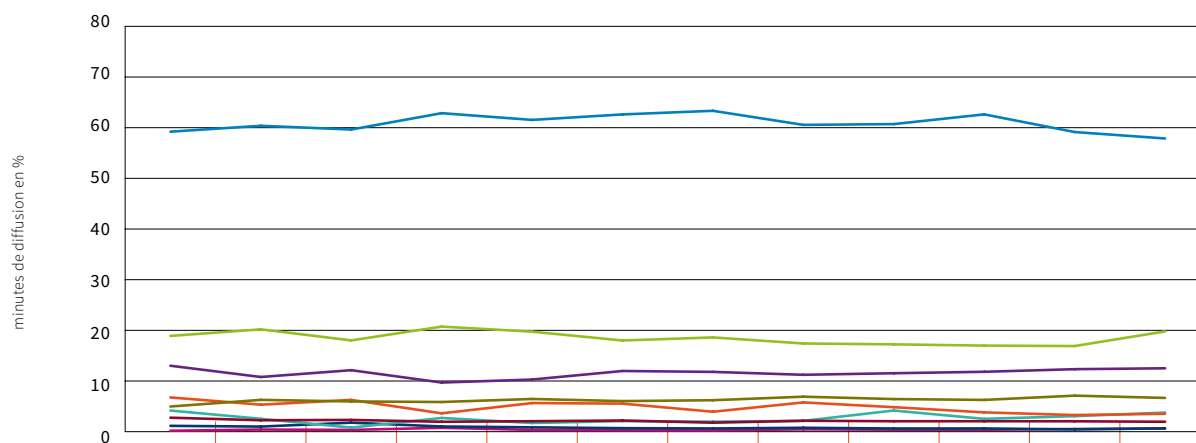
Le développement de la base de données des œuvres auprès de la Coopérative suisse des artistes interprètes (SIG) s'est poursuivi en 2016, l'objectif étant d'identifier les acteurs dans les films et séries. Les informations relatives aux participations dans des films sont désormais complétées en permanence. Le projet sert également de base à la future pondération des rôles des acteurs conformément au nouveau règlement de répartition, qui doit s'appliquer à partir de l'année d'utilisation 2017. Les informations se fondent toujours sur les filmographies remises par les membres et sur des recherches menées en interne concernant les différents acteurs. Les données ainsi complétées sont désormais synchronisées au moins une fois par année avec la banque de données de SUISSIMAGE, autrement dit transférées dans cette dernière afin que tous les participants recensés soient pris en compte pour la répartition « Exécutions dans des films de fiction et téléfilms ». Les redevances issues de l'utilisation de films de fiction et de

téléfilms sont ensuite réparties entre les acteurs impliqués toujours en étroite collaboration avec SUISSIMAGE, par l'intermédiaire de sa banque de données des œuvres et des utilisations. Pour qu'un interprète puisse prendre part à la répartition, il faut que sa participation soit documentée jusqu'à la fin février de la deuxième année civile suivant l'année d'utilisation en question. Le versement des redevances pour l'année de diffusion 2014 et le décompte complémentaire pour 2010 ont été réalisés en juillet 2016, en même temps que le transfert aux ayants droit des recettes en provenance de l'étranger.

Un coup d'œil sur les statistiques révèle que, depuis le début de la répartition basée sur l'utilisation, les minutes de diffusion en fonction des pays de production n'ont pratiquement pas changé. Les films et séries en provenance des Etats-Unis viennent en tête avec plus de la moitié du temps de diffusion. Le répertoire allemand représente un

Années de versement 2006-2016

Statistiques des minutes de diffusion par pays de (co)production, évolution 2004-2015
(émetteurs : SF1, SF2, RTSun, RTSdeux, TSI/RSI LA1, TSI/RSI LA2, HDsuisse 2008-2012)



		2004	2005	2006	2007*	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
●	US	59.19	60.36	59.62	62.87	61.53	62.62	63.34	60.54	60.70	62.63	59.12	57.84
●	DT	18.91	20.22	18.02	20.77	19.76	18.00	18.61	17.40	17.23	16.98	16.89	19.81
●	FR	13.05	10.80	12.16	9.69	10.29	12.00	11.82	11.24	11.55	11.84	12.36	12.54
●	UK	4.96	6.30	5.98	5.87	6.48	6.05	6.23	6.94	6.46	6.29	7.15	6.69
●	CH	6.80	5.35	6.30	3.62	5.67	5.56	3.94	5.80	4.85	3.81	3.28	3.53
●	IT	2.80	2.27	2.34	1.96	2.08	2.22	1.77	2.17	2.07	2.07	2.06	1.96
●	AT	4.21	2.56	0.80	2.73	1.72	2.10	1.99	2.15	4.21	2.55	3.09	3.80
●	ES	1.17	1.02	1.82	1.04	0.87	0.70	0.64	0.78	0.63	0.64	0.45	0.67
●	DK	0.18	0.44	0.36	0.80	0.36	0.30	0.25	0.48	0.41	0.39	0.55	0.64

*sans HDsuisse

cinquième, le répertoire français un huitième. La part du répertoire suisse s'est stabilisée aux alentours de 3,5% depuis trois ans.

Les répartitions en faveur des interprètes de l'audiovisuel ont été réalisées en 2016 de manière analogue aux années précédentes. L'année 2016 a vu également le lancement des préparatifs dans la perspective de la mise en œuvre du nouveau règlement de répartition et des adaptations requises. A l'occasion de la séance d'information à l'intention des membres et des associations, à laquelle il a déjà été fait allusion plus haut et qui s'est tenue en août 2016, SWISSPERFORM a publié une page d'informations spéciale sur Internet (www.swissperform.ch/fr/membres-ayants-droit/revision-de-reglement.html). Les nouveautés concernent avant tout la pondération des rôles pour les acteurs et les speakers ainsi que la répartition pour la musique utilisée dans des productions audiovisuelles.

De son côté, SUISSIMAGE a procédé à des extensions de sa banque de données et complété les formulaires de déclaration d'œuvre des producteurs afin d'obtenir les renseignements supplémentaires que requiert la documentation désormais plus détaillée. De même, les filmographies que SWISSPERFORM possède pour l'instant uniquement sous forme physique sont saisies en permanence dans la banque de données élargie de la Coopérative suisse des artistes interprètes (SIG), si bien que SWISSPERFORM dispose désormais aussi dans le domaine audiovisuel d'une banque de données des œuvres qui peut être complétée

en permanence et indépendamment des listes de diffusion. La documentation sur les ayants droit de SWISSPERFORM et, partant, la prise en compte des membres dans les répartitions s'améliorent donc sans cesse.

La répartition principale effectuée durant l'exercice a déjà permis de tirer parti de ce nouvel avantage. Les données de la Coopérative suisse des artistes interprètes ont ainsi pu être importées directement dans la banque de données de SUISSIMAGE. Les banques de données et les modifications qui leur ont été apportées font l'objet de tests en 2017 afin que le système soit prêt pour la mise en œuvre du nouveau règlement de répartition en 2018.

La répartition des redevances pour les autres exécutions audiovisuelles diffusées à la télévision, tels les shows, émissions musicales ou spectacles de cabaret, ainsi que la répartition pour la piste audio dans les œuvres audiovisuelles (prestations de speaker et musique de film) ont été réalisées une fois de plus par la Coopérative suisse des artistes interprètes (SIG) sur mandat de SWISSPERFORM. Le versement pour l'année 2015 et la répartition complémentaire 2011 ont eu lieu début décembre 2016.

Producteurs de phonogrammes

SWISSPERFORM a réalisé elle-même la répartition principale en faveur des producteurs de phonogrammes pour la deuxième fois en 2016. Auparavant, c'était IFPI Suisse qui s'en chargeait sur mandat de SWISSPERFORM. Tous les producteurs qui avaient remis au préalable une déclaration

de leur chiffre d'affaires pour la période de décompte 2015 ont reçu le 15 septembre 2016 la rémunération qui leur revenait pour l'utilisation de leurs phonogrammes. Ce sont en tout 242 producteurs de phonogrammes qui ont été pris en compte.

Répartition basée sur l'utilisation pour les producteurs de phonogrammes

En 2016, le projet de répartition basée sur l'utilisation destiné aux producteurs de phonogrammes s'est concentré avant tout sur l'acquisition de données relatives à la qualité d'ayant droit.

Les renseignements à ce sujet proviennent essentiellement de trois sources :

- données fournies par les membres (droits revendiqués directement conformément aux conditions mentionnées dans la demande d'informations aux membres) ;
- données émanant des listes de diffusion : le titulaire des droits est établi à l'aide des labels déclarés par les stations de radio et sur la base des connaissances de SWISSPERFORM quant aux propriétaires de ces labels ;
- recherches manuelles pour les titres les plus diffusés : des collaborateurs de SWISSPERFORM recherchent dans différentes sources de données sur Internet des renseignements sur des producteurs, des labels et, le cas échéant, des informations relatives à la distribution en Suisse.

Les données satisfaisant à la norme de qualité requise sont traitées en parallèle et associées à nos données relatives aux enregistrements. Cette méthode a permis d'atteindre jusqu'ici un taux de couverture de 43% pour les décomptes fondés sur le temps de diffusion (en prenant pour exemple les utilisations 2015).

C'est principalement la saisie des données afin de déterminer la qualité d'ayant droit des membres qui pose problème. Nombreuses sont les sociétés membres, et surtout celles de grande envergure, qui ont de la peine à satisfaire aux exigences de SWISSPERFORM en termes de livraison des données. Le problème réside avant tout dans la nature des données. En effet, SWISSPERFORM fonde son décompte sur l'enregistrement, alors que les producteurs collectent souvent des données sur les publications d'enregistrements. Dès lors, il n'est pas aisé de rattacher ces données aux enregistrements sans équivoque et cela rend les échanges internationaux difficiles, voire impossibles.

Jusqu'à fin 2016, les membres ont toutefois pu livrer leurs données telles quelles à SWISSPERFORM (autrement dit même si les standards de qualité n'étaient pas respectés). Début 2017, le département informatique examinera dans quelle mesure elles sont utilisables, quel est l'investissement requis pour compléter les renseignements et dans quelle mesure SWISSPERFORM devra « interpréter » ces données.

Compte tenu des circonstances, le groupe d'experts des producteurs de phonogrammes a décidé, lors de sa séance du 25 octobre 2016, de repousser une deuxième fois l'introduction de la répartition basée sur l'utilisation. Les membres concernés ont été informés de la décision et du calendrier prévu pour la répartition 2017 toujours fondée sur le chiffre d'affaires.

Producteurs de l'audiovisuel

La répartition entre les producteurs de l'audiovisuel se fait, elle aussi, en étroite collaboration avec SUISSIMAGE puisque les droits voisins sont rémunérés en pourcentage des droits d'auteur et qu'ils peuvent par conséquent être pris en compte au cours du même cycle de répartition chez SUISSIMAGE. Après l'enregistrement des producteurs de l'audiovisuel auprès de SWISSPERFORM, les décomptes sont établis sur la base des données relatives aux œuvres et aux utilisations saisies chez SUISSIMAGE. Pour qu'un ayant droit puisse prendre part à la répartition, son œuvre et sa diffusion doivent avoir été introduites dans la banque de données de SUISSIMAGE.

Les redevances destinées aux producteurs de l'audiovisuel se subdivisent en trois domaines de répartition en fonction des recettes :

- **retransmission:**
droit de retransmission et réception d'émissions
- **copie privée:**
copie privée et redevances pour la location de vidéogrammes
- **utilisation scolaire:**
utilisation scolaire et réseaux numériques internes

Pour les domaines de la retransmission et de la copie privée, on tient compte des diffusions de l'œuvre pendant l'année d'encaissement. SUISSIMAGE prend en considération une trentaine de programmes TV à cet effet. Les éléments déterminants pour établir le décompte sont précisés dans l'Annexe D du règlement de répartition. En ce qui concerne l'utilisation scolaire, les médiathèques déclarent les enregistrements de leur établissement par année d'encaissement. Sur la base de ces déclarations, SUISSIMAGE répartit ensuite les recettes en provenance des tarifs concernés entre les ayants droit à la fois de SUISSIMAGE et de SWISSPERFORM.

Au cours de l'exercice, des déclarations ont été faites pour 4824 (4883 l'année précédente) enregistrements de médiathèques situées dans 9 cantons (9 aussi l'année précédente), sur 58 émetteurs (57 l'année précédente). Les œuvres enregistrées le plus souvent par les médiathèques romandes sont les suivantes (source : SUISSIMAGE) :

- **Les nouvelles migrations, l'Europe malade de ses frontières**
Production : arte, documentaire, DE

- **La révolution des femmes : un siècle de féminisme arabe**

Production : Java Films, documentaire, FR

- **Enfants placés, les dossiers de la honte**

Production : RTS, documentaire, CH

La majeure partie des recettes de l'ensemble des trois domaines de répartition va à des ayants droit à l'étranger. Pour leur part, les ayants droit de SWISSPERFORM reçoivent les montants calculés à l'étranger directement de SUISSIMAGE étant donné que de nombreux pays ne font pas la distinction entre droit d'auteur et droits voisins. Il n'est donc pas possible de connaître précisément la part dévolue aux droits voisins dans les recettes en provenance de l'étranger.

Le versement aux ayants droit, suite à la répartition ordinaire des redevances de l'année 2015, a été effectué par SWISSPERFORM en décembre 2016.

Les redevances provenant de l'utilisation de vidéogrammes disponibles sur le marché ont été réparties pour la première fois selon de nouvelles règles durant l'année sous revue. Cette répartition 2016 (portant simultanément sur les années 2013 et 2014) a été réalisée séparément sur la base des données concernant la retransmission. Cette nouvelle classe de répartition est la conséquence d'un arrêt du Tribunal fédéral datant de 2012 qui prévoit désormais l'application d'une réserve de réciprocité. En d'autres termes, cette classe de répartition ne prend plus en compte que les vidéogrammes de producteurs venant de Suisse ou de pays qui octroient la réciprocité aux titulaires de droits suisses.

Organismes de diffusion

C'est toujours le contrat entre SWISSPERFORM et la Communauté d'intérêts des sociétés de radio et télévision (CRT) qui régit la répartition entre les organismes de diffusion. Aux termes de ce contrat, SWISSPERFORM verse chaque année, jusqu'au 31 mars, un forfait à la CRT pour la part dévolue aux organismes de diffusion. Celle-ci se charge ensuite de transférer les redevances aux divers organismes suisses et étrangers sur la base de son propre règlement de répartition.

5. Coopération nationale

Des représentants et représentantes des cinq sociétés de gestion suisses (SUISA, SUISSIMAGE, SSA, ProLitteris et SWISSPERFORM) se rencontrent régulièrement dans le cadre du comité de coordination afin d'évoquer des objectifs communs. En 2016 à nouveau, les négociations tarifaires communes, les questions d'encaissement et les affaires publiques ont été au cœur des préoccupations. Le comité s'est également consacré à l'analyse des frais administratifs des sociétés de gestion publiée en début d'année ainsi qu'à la révision de la LDA.

Dans le domaine des affaires publiques, d'autres éditions de la « lettre de session » lancée en 2015 ont paru sous l'égide de Swisscopyright (cf. www.swisscopyright.ch) à l'attention des membres du Parlement. En décembre 2016, les sociétés de gestion ont par ailleurs invité ces derniers à un petit-déjeuner au Palais fédéral.

Révision de la LDA : la réponse de SWISSPERFORM à la consultation

Les milieux intéressés avaient jusqu'à la fin mars 2016 pour s'exprimer sur le projet de révision de la loi sur le droit d'auteur soumis à consultation par le Conseil fédéral. SWISSPERFORM a remis son avis à l'IPI dans les délais, le 29 mars 2016.

La réponse de SWISSPERFORM à la consultation se concentrait principalement sur la lutte contre le piratage, l'extension de la surveillance et la redevance sur les supports vierges. Les mesures proposées par le Conseil fédéral en termes de lutte contre le piratage ont été saluées par SWISSPERFORM. Sur le fond, elle a toutefois fait remarquer qu'il convenait de remanier les propositions pour qu'elles puissent véritablement déployer les effets recherchés par le groupe AGUR12. SWISSPERFORM a fermement rejeté les suggestions relatives à l'extension de la surveillance exercée sur les sociétés de gestion, arguant que les mesures proposées équivalaient à une mise sous tutelle des titulaires de droits et que leur constitutionnalité était extrêmement discutable. Les propositions concernant la redevance sur les supports vierges ont également été rejetées. Elles étaient formulées dans le projet au détriment des créateurs culturels et contredisaient de ce fait les intentions de la motion d'avril 2014 intitulée « Redevance sur les supports vierges » de la Commission de l'économie et des redevances. SWISSPERFORM a suggéré par contre des adaptations en vue d'une meilleure saisie des utilisations dans les « nuages » (clouds).

Les autres propositions du Conseil fédéral ont été généralement saluées par SWISSPERFORM, parfois avec de légères

modifications des dispositions. Entrent dans cette catégorie les propositions relatives au droit de prêt, aux œuvres orphelines et à la restriction en faveur de la science. La proposition du Conseil fédéral de diminuer le nombre d'instances a également reçu un accueil favorable. Mais contrairement à ce qui est prévu dans le projet, SWISSPERFORM prône le recours direct au Tribunal fédéral.

La restriction en faveur des inventaires, l'introduction de licences collectives élargies (Extended Collective Licences) et la ratification du Traité de Beijing ont en revanche été soutenues sans modifications.

Le projet n'avait pas pris en compte les exigences des intermédiaires et des producteurs de SWISSPERFORM concernant l'adaptation de la durée de protection au niveau européen et le principe de l'équité à l'article 60, alinéa 2 LDA. Dans la réponse à la consultation, il a été précisé que les ayants droit concernés auprès de SWISSPERFORM maintenaient leurs revendications.

S'agissant des divergences d'opinion de certains groupes d'ayants droit (plus particulièrement les producteurs de phonogrammes pour ce qui est de la licence collective élargie et les organismes de diffusion concernant les questions de surveillance, la durée de protection et le principe de l'équité), SWISSPERFORM a renvoyé aux prises de position des ayants droit et de leurs associations (p. ex. IFPI Suisse, CRT, SRG SSR).

Compromis du groupe de travail sur le droit d'auteur (AGUR)

Le groupe de travail AGUR12 II institué par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga est parvenu à un compromis début mars 2017. Celui-ci prend en compte les aspirations des groupes d'ayants droit les plus divers, y compris ceux de SWISSPERFORM.

Le projet de révision de la LDA élaboré par le Conseil fédéral a suscité un très vif intérêt : la procédure de consultation a généré environ dix fois plus de réponses que la révision partielle de 2008. Mais l'évaluation de ces réponses a aussi montré que le projet n'était pas susceptible de rallier la majorité. Dans ces conditions, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a réactivé le groupe de travail AGUR12 fin août 2016, lui confiant pour mission de reprendre le compromis de 2013 et de le concrétiser. L'objectif de l'AGUR12 II était de soumettre un projet de loi modernisé et apte à réunir une majorité.

A l'occasion de la dernière séance qui s'est tenue début mars 2017, les membres du groupe de travail se sont mis d'accord sur diverses propositions concrètes. Le compromis englobe des éléments fondamentaux dans la lutte contre le piratage. Dans ce domaine, il convient de déployer des mesures au niveau le plus efficace, à savoir celui des hébergeurs. Les hébergeurs suisses ne doivent pas héberger de plateformes de piratage et supprimer rapidement de leurs serveurs les contenus portant atteinte au droit d'auteur. Par le biais d'un « stay down », ils doivent également veiller à ce que les atteintes éliminées

le restent définitivement. Une disposition doit par ailleurs stipuler expressément qu'il est admis de traiter les données en vue d'une poursuite pénale des violations. Le compromis n'inclut ni les mesures de blocage d'accès ni l'envoi de messages d'information en cas de violations graves de droits d'auteur par le biais de réseaux pair-à-pair. Le train de propositions de l'AGUR12 II comprend d'autres mesures visant à moderniser le droit d'auteur suisse. Ainsi, les utilisateurs et les consommateurs bénéficieront d'une restriction en faveur des inventaires, d'une restriction en faveur de la science (non soumise à rémunération) et d'une règle pour l'utilisation d'œuvres orphelines. De leur côté, les artistes profiteront d'une protection des photographies sans caractère individuel, d'un droit à rémunération en faveur des auteurs et artistes interprètes dans le cadre de la vidéo à la demande et d'un allongement de la durée de protection des droits voisins, qui passe à 70 ans. Enfin, un compromis a aussi été trouvé sur l'introduction d'une licence collective élargie, sur des mesures visant à optimiser la procédure d'approbation des tarifs et sur la communication des renseignements des utilisateurs aux sociétés de gestion au format électronique.

Le DFJP tiendra compte, dans ses travaux, du consensus obtenu par le groupe de travail. D'ici à juillet 2017, il soumettra au Conseil fédéral une proposition sur les prochaines étapes.

ISAN Berne

Le numéro ISAN (International Standard Audiovisual Number) permet d'identifier une œuvre audiovisuelle sans équivoque dans le monde entier, indépendamment de la version linguistique, de l'adaptation régionale et du mode de distribution. Chaque œuvre enregistrée dans le système ISAN est dotée d'un numéro de référence unique et reconstruit à l'échelle internationale (certifié ISO).

Depuis l'année sous revue, les entreprises qui exploitent des films en Suisse en dehors des salles de cinéma doivent désormais aussi communiquer les données à l'aide d'un ISAN, conformément à la loi sur le cinéma. De même, les Journées de Soleure exigent depuis 2010 un numéro ISAN pour les films sélectionnés.

Les trois sociétés de gestion SWISSPERFORM, SUISSIMAGE et SSA demeurent l'organe responsable de l'agence d'enregistrement régionale ISAN Berne, qui est agréée par l'Agence internationale ISAN-IA et qui permet d'immatriculer des films en les dotant d'un numéro d'identification unique. SUISSIMAGE se charge de l'activité opérationnelle d'ISAN Berne et Willi Egloff est le président du comité d'ISAN Berne. Tout comme les deux autres membres fondateurs, SWISSPERFORM a octroyé à ISAN Berne un prêt destiné au démarrage de l'exploitation.

6. Coopération internationale

Les droits à rémunération d'ayants droit étrangers sont gérés essentiellement par le biais de contrats de réciprocité ou de mandats de gestion unilatéraux conclus avec des sociétés de gestion étrangères, représentant ces ayants droit. Les titulaires de droits étrangers sont toutefois libres de choisir l'alternative et de conclure un mandat de gestion directement avec SWISSPERFORM. De tels mandats de gestion avec des mandants étrangers sont cependant toujours limités territorialement aux utilisations en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Les dispositions d'exécution du règlement de répartition des interprètes donnent plus de précisions sur les conditions inhérentes à la conclusion de contrats de réciprocité ou de mandats de gestion avec des sociétés étrangères et de mandats individuels avec des ayants droit étrangers.

Droits des interprètes étrangers

Contrats de réciprocité et mandats de gestion avec des sociétés sœurs étrangères

SWISSPERFORM connaît deux types de contrats de réciprocité avec des sociétés sœurs étrangères qui gèrent les droits des interprètes : les contrats de type A et de type B.

Dans le cas d'un contrat de type A, les deux parties contractantes se virent mutuellement et en bloc les redevances dévolues aux membres de l'autre partie contractante ; chacune se charge ensuite de transférer les redevances aux interprètes ayants droit de son pays.

Dans le cas d'un contrat de type B, les redevances dévolues aux membres de l'autre partie contractante restent dans le pays où elles ont été perçues. Elles servent à compenser les redevances auxquelles les propres membres auraient droit dans le pays de l'autre partie contractante compte tenu des utilisations. Ces contrats de non-échange ont été conclus par le passé lorsque, faute de données relatives aux ayants droit et à l'utilisation, les sociétés n'étaient pas en mesure d'établir le décompte des redevances en faveur d'ayants droit étrangers ou en cas d'incompatibilité des règles de répartition.

Compte rendu des contrats

Contrats de réciprocité pour les interprètes de phonogrammes

Soucieuse de défendre les droits des membres à l'étranger également et de faire progresser la représentation mutuelle des artistes dans le domaine international, SWISSPERFORM a mené à nouveau d'intenses négociations avec diverses sociétés sœurs durant l'année sous revue afin de conclure des contrats de réciprocité (type A). Ainsi, un tel contrat a été signé avec ITSRIGHT (Italie) le 30 novembre 2016 afin de régler les échanges rétroactivement à partir de l'année d'utilisation 2014. SWISSPERFORM se félicite que ses membres soient à nouveau représentés dans ce pays voisin où le répertoire suisse est utilisé de manière non négligeable. ITSRIGHT a été fondée en 2010, suite à la liquidation de la précédente société sœur IMAIE et à la libéralisation du marché qui a suivi en Italie (suppression du monopole pour les sociétés de gestion). La société a adhéré au SCAPR en 2014. SWISSPERFORM mène en outre des pourparlers avec la société italienne NUOVO IMAIE (qui a succédé à IMAIE) en vue de signer un contrat unilatéral (représentation des membres de NUOVO IMAIE par SWISSPERFORM en Suisse).

Des négociations sont par ailleurs toujours en cours avec les sociétés sœurs canadiennes ARTISTI et ACTRA PRS ainsi qu'avec SoundExchange (Etats-Unis). Il convient de clarifier encore certains aspects juridiques et pratiques au niveau des échanges. La question de savoir si le répertoire étatsunien est protégé en Suisse sur la base du WPPT (Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes), les Etats-Unis étant partie au Traité, n'a pas encore été réglée définitivement par les tribunaux compétents. Par conséquent, le contrat avec SoundExchange ne peut être conclu qu'avec une réserve sur ce point.

Contrats de réciprocité pour les interprètes de phonogrammes au 31.12.2016 :

Allemagne	GVL	Contrat A
Autriche	LSG	Contrat A
Belgique	PlayRight	Contrat A
Croatie	HUZIP	Contrat B
Danemark	GRAMEX Danemark	Contrat A
Espagne	AIE	Contrat A
Estonie	EEL	Contrat B
Etats-Unis	AARC (copie privée)	Contrat A
Finlande	GRAMEX Finlande	Contrat A
France	ADAMI	Contrat A
	SPEDIDAM	Contrat B
Grèce	APOLLON / DIONYSOS / ERATO	Contrat B
Hongrie	EJI	Contrat B
Irlande	RAAP	Contrat A
Italie	ITSRIGHT	Contrat A
Japon	CPRA-GEIDANKYO	Contrat B
Lituanie	AGATA	Contrat B
Malaisie	PRISM	Contrat B
Pays-Bas	SENA	Contrat A
République tchèque	INTERGRAM	Contrat B
Roumanie	CREDIDAM	Contrat A
Royaume-Uni	PPL	Contrat A
Slovaquie	SLOVGRAM	Contrat B
Suède	SAMI	Contrat A
Uruguay	SUDEI	Contrat B

Comme l'année précédente, les chiffres mettent en évidence le déséquilibre flagrant entre les recettes provenant de l'étranger et les versements à l'étranger, une preuve de plus, s'il en fallait, que la consommation de musique en Suisse a une orientation internationale, alors que les produits suisses ne jouent hélas qu'un rôle marginal à l'étranger. Ainsi, les recettes provenant de l'étranger se sont élevées à CHF 188'724.26 (CHF 139'166.84 l'année précédente), alors que les versements à l'étranger ont atteint CHF 2'426'354.61 (CHF 2'392'254.32 l'année précédente).

S'agissant des recettes destinées aux interprètes de phonogrammes, les montants les plus importants sont parvenus d'Allemagne, de France, du Danemark et du Royaume-Uni. Toujours dans le domaine des interprètes de phonogrammes, les plus grosses sommes versées par SWISSPERFORM à l'étranger sont allées au Royaume-Uni ainsi qu'en Allemagne et en France.

Contrats de réciprocité pour les interprètes de l'audiovisuel

Comme les années précédentes, des négociations ont été menées avec différentes sociétés sœurs compte tenu de la nouvelle situation juridique concernant le tarif A télévision (arrêt du Tribunal fédéral du 20 août 2012 ; cf. commentaire à cet égard dans le rapport annuel 2013, p. 20). SWISSPERFORM s'efforce de maintenir les coopérations avec les sociétés en question et de leur donner une nouvelle base contractuelle. Des pourparlers sont toujours en cours avec GVL (Allemagne), FILMEX (Danemark) et l'ADAMI (France). Un accord a été conclu avec l'ADAMI le 22 septembre 2016 concernant les échanges pour les

années passées (jusqu'à l'année d'utilisation 2012 incluse) ; les négociations se poursuivent concernant la collaboration future. Avec la société GVL, les négociations se concentrent sur la conclusion d'un contrat qui prenne en compte les dispositions révisées (encore à mettre en œuvre) du règlement de répartition dans le domaine des interprètes de l'audiovisuel et qui se fonde sur des échanges par l'intermédiaire de la nouvelle base de données des œuvres développée à l'échelle internationale VRDB2 (Virtual Recording Database).

Contrats de réciprocité pour les interprètes de l'audiovisuel au 31.12.2016 :

Allemagne	GVL	résilié le 31.12.2011, négociations en cours
Autriche	VDFS	Contrat A
Danemark	FILMEX	résilié le 31.12.2011, négociations en cours
Espagne	AISGE	Contrat A
Etats-Unis	SAG-AFTRA	Contrat A
France	ADAMI	résilié le 31.12.2011, négociations en cours
Italie	NUOVOIMAIE	Contrat A
Pays-Bas	NORMA	Contrat B
Royaume-Uni	BECS	Contrat A

L'orientation internationale de la consommation de films en Suisse et l'usage restreint qu'il est fait des produits suisses à l'étranger sont également visibles dans le domaine des interprètes de l'audiovisuel. Les recettes provenant de l'étranger ont atteint CHF 54'293.85 (CHF 19'160.05 l'année précédente), par opposition à des versements de CHF 3'169'107.24 (CHF 1'768'589.23 l'année précédente). Ces derniers ont été supérieurs à ceux de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'accord du 22 septembre 2016 avec l'ADAMI concernant les échanges pour des années passées et les versements réciproques qui en ont découlé.

Collaboration avec des organisations internationales

AEPO-ARTIS (Association of European Performers' Organisations)

AEPO-ARTIS est l'organisation politique des sociétés de gestion européennes pour les droits des artistes interprètes. Elle possède ses propres bureaux à Bruxelles et défend les intérêts de ses membres auprès des autorités européennes. AEPO-ARTIS organise régulièrement des séminaires et des ateliers à l'occasion desquels il est possible de s'entretenir sur des développements récents au plan juridique directement avec les fonctionnaires européens compétents. Les représentantes et représentants des sociétés de gestion se réunissent plusieurs fois par année dans le cadre d'un groupe d'experts pour discuter des problèmes

d'actualité d'ordre juridique et pratique et préparer les prises de position politiques d'AEPO-ARTIS.

Parmi les sujets abordés durant l'exercice, il convient de relever la directive relative à la réforme du droit d'auteur européen qui a été adoptée en septembre 2016 par la Commission européenne et que le Parlement examinera en 2017. En dépit des serments préalables de la Commission affirmant qu'une rémunération équitable des auteurs et artistes interprètes était l'un des objectifs de cette réforme, les organisations membres d'AEPO-ARTIS sont d'avis que les propositions inscrites dans la directive sont totalement insuffisantes. AEPO-ARTIS a intensifié sa campagne menée conjointement avec la Fédération Internationale des Musiciens (FIM) et la Fédération Internationale des Acteurs (FIA). Cette campagne entend faire en sorte que les artistes obtiennent un droit à rémunération pour l'utilisation de leurs prestations sur Internet. Parmi les autres sujets évoqués figurent encore le développement de modèles de rémunération pour la copie privée en Europe, la mise en œuvre des directives de l'UE sur l'allongement de la durée de protection et sur la gestion collective ainsi que la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE.

Yolanda Schweri, membre du comité de SWISSPERFORM et présidente du groupe d'experts des interprètes de l'audiovisuel, représente SWISSPERFORM au conseil d'administration d'AEPO-ARTIS.

IPD (International Performers' Database)

SWISSPERFORM est membre de la banque de données internationale des interprètes IPD, qui est un projet de l'association faîtière SCAPR. Les informations enregistrées dans la banque de données IPD servent à améliorer l'identification des interprètes au plan mondial et à faciliter la répartition entre les sociétés. Quelque 46 sociétés de gestion (46 aussi l'année précédente) sont affiliées à l'IPD. A la fin de l'exercice, la banque de données comptait en tout quelque 840'254 interprètes enregistrés (761'757 l'année précédente). La recherche de nouveaux membres et la garantie de la qualité des données (résolution de conflits et déduplication) ont été une fois de plus les principales préoccupations de l'année sous revue. La responsabilité des données fournies à l'IPD incombe aux sociétés membres qui sont les seules à avoir accès aux données codées via Internet.

Après le projet IPD4 achevé en 2012, SWISSPERFORM collabore maintenant activement au développement de la VRDB2 (Virtual Recording Database) qui, en sa qualité de plateforme d'échange internationale pour les œuvres sonores et audiovisuelles, renforcera encore la coopération au plan international.

SCAPR (Societies' Council for the Collective Management of Performers' Rights)

Le SCAPR est l'association faîtière internationale des sociétés de gestion exerçant les droits des interprètes. Il compte 45 sociétés affiliées à titre de membres ordinaires et 16 à titre de membres extraordinaires. Les groupes de travail intitulés « Legal Working Group » et « Rights Administration Working Group » stimulent les échanges d'informations sur des sujets d'actualité dans les différents pays, notamment les changements touchant les législations et jurisprudences nationales, les règlements de répartition ainsi que les modalités visant à faire valoir les prétentions réciproques entre sociétés sœurs. Durant l'exercice, l'attention s'est portée plus précisément sur les bases juridiques et l'application concrète des contrats de réciprocité, en particulier la résolution des conflits de mandat dans le cadre de l'IPD (International Performers' Database) et la procédure en cas de modification de mandat, mais aussi sur la nouvelle directive de l'UE sur la gestion collective et son impact sur les sociétés de gestion des pays non-membres de l'UE ou encore sur la mise en œuvre de la directive de l'UE prolongeant la durée de protection des phonogrammes.

Le SCAPR fixe en outre des standards techniques pour l'échange mutuel d'informations relatives aux membres. SWISSPERFORM est un membre actif au sein des groupes de travail se consacrant à des questions techniques, pratiques et juridiques.

L'assemblée générale annuelle du SCAPR s'est tenue du 24 au 27 mai 2016 à Toronto. SWISSPERFORM y a été représentée par Ralf Goller. Il s'agissait notamment de réélire un tiers des membres du conseil du SCAPR et de se prononcer sur des modifications des statuts et du code de conduite du SCAPR ainsi que sur d'autres questions en relation avec la collaboration internationale. Un projet a tout particulièrement retenu l'attention, le

projet VRDB2 qui a été terminé sur le plan technique à l'automne 2016. Par ailleurs, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue à Madrid en novembre 2016. Elle a permis de finaliser et d'adopter des documents importants en relation avec le projet VRDB2, en particulier les « business rules » de la VRDB2 et les contrats d'adhésion que doivent signer les différentes sociétés.

VRDB (Virtual Recording Database)

Le SCAPR travaille à l'élaboration d'une base de données internationale des œuvres sonores et audiovisuelles depuis 2014, l'objectif étant de simplifier les échanges internationaux entre sociétés sœurs. SWISSPERFORM a largement contribué au développement de la VRDB2, à la fois dans le cadre de groupes de travail et en collaborant au projet.

La base de données a été présentée dans le détail en janvier 2016 dans le sillage des réunions du SCAPR ainsi qu'à l'occasion d'une séance de formation en décembre 2016 à Zurich. Il y a été question de sa conception, mais aussi de la marche à suivre pour procéder aux adaptations requises au sein des sociétés nationales afin de pouvoir utiliser ce produit.

Le développement de la VRDB2 est arrivé à son terme en septembre 2016. On dispose donc désormais d'une base de données internationale des œuvres sonores et audiovisuelles qui fluidifiera les échanges au plan mondial.

Cependant, ces échanges ne seront possibles qu'après avoir téléchargé (« uploadé ») vers la VRDB les données des quelque 40 sociétés membres. Dans le courant de 2017, les données téléchargées seront exécutées progressivement, une société après l'autre, et les doublons seront supprimés (déduplication automatique et manuelle). Voilà qui assurera un niveau de qualité élevé au sein de la base de données.

SWISSPERFORM a commencé à télécharger des données vers la VRDB fin 2016 déjà. Cette activité a nécessité quelques travaux de préparation et d'analyse qui ont été soutenus par le SCAPR. SWISSPERFORM est l'une des toutes premières sociétés à avoir passé avec succès tous les contrôles de qualité des données et les processus de validation du SCAPR. L'autorisation a été donnée officiellement

pour les œuvres audiovisuelles suisses qui ont déjà été téléchargées. L'étape similaire pour les enregistrements du domaine phonographique et le processus de vérification sont prévus pour le premier ou le deuxième trimestre 2017.

SWISSPERFORM a participé très activement à la phase de développement de la VRDB2 et elle est représentée dans les organes décisionnels du SCAPR, à savoir l'« Information Technology Council » et le « Technical Working Group ».

Droits des producteurs étrangers

Producteurs étrangers (domaine phonographique)

S'agissant de la production de phonogrammes, les ayants droit étrangers sont représentés en règle générale par les distributeurs ou les preneurs de licence suisses. Depuis 2015 (pour l'année d'utilisation 2014), la répartition des redevances entre les producteurs de phonogrammes est réalisée par SWISSPERFORM elle-même, et non plus par IFPI Suisse qui s'en chargeait jusque-là sur mandat de SWISSPERFORM.

Aucun contrat de réciprocité n'a été conclu jusqu'à présent sur la base du système de répartition en vigueur. SWISSPERFORM en conclura à l'avenir en se fondant sur le nouveau régime basé sur l'utilisation.

Producteurs étrangers (domaine audiovisuel)

La situation se présente comme suit concernant les droits voisins des producteurs étrangers dans le domaine de l'audiovisuel : leurs droits voisins issus de l'exploitation de leurs films en Suisse sont réglés par le biais de mandats de gestion que SWISSPERFORM conclut avec les sociétés étrangères chargées d'exercer les droits cinématographiques. En Suisse, les droits voisins de ce groupe d'ayants droit sont gérés par SWISSPERFORM et les droits d'auteur par SUISSIMAGE.

A l'étranger en revanche, les droits d'auteur et les droits voisins des producteurs – pour autant que la loi nationale alloue des droits voisins aux producteurs – sont fréquemment exercés par la même société de gestion et ne sont pas distincts au sein de cette société. Par conséquent, les redevances de droits voisins dévolues aux producteurs suisses dans ces pays compte tenu des utilisations ne sont pas séparées des redevances de droits d'auteur. Les

versements que SUISSIMAGE reçoit de l'étranger en faveur de producteurs de films suisses sur la base de contrats de réciprocité avec des sociétés sœurs étrangères englobent régulièrement la part issue des droits voisins, non distincte. SUISSIMAGE transfère alors cette part directement aux

producteurs ayants droit. Voilà pourquoi SWISSPERFORM conclut dans ce cas des mandats de gestion unilatéraux avec les sociétés étrangères exerçant les droits des producteurs de films. Aucun nouveau contrat n'a été signé durant l'année sous revue.

Contrats pour les producteurs de l'audiovisuel au 31.12.2016 :

Allemagne	Güfa, GWFF, VG Bild-Kunst, VGF
Autriche	VAM
Canada	PACC
Espagne	EGEDA
Etats-Unis	IFTA et membres MPA individuels (Disney Enterprises, HBO, etc.)
France	PROCIREP
Hongrie	FILMJUS, PRODJUS (mémoire d'entente)
Pays-Bas	SEKAM Video
Pologne	SFP-ZAPA
République tchèque	FIPRO
Royaume-Uni	ComPact Collections
Slovaquie	SAPA (mémoire d'entente)
Suède	FRF-Video
Suisse	AGICOA (représente des producteurs de films de divers pays)

Les montants versés à l'étranger se sont élevés à CHF 3'989'273.29 en 2016. Comme indiqué, les recettes de l'étranger destinées à des ayants droit de SWISSPERFORM sont réparties directement par SUISSIMAGE.

Droits des organismes de diffusion étrangers

Les droits des organismes de diffusion étrangers dont les programmes sont rediffusés en Suisse sont rémunérés par l'intermédiaire de la Communauté d'intérêts des sociétés de radio et télévision (CRT), conformément au contrat de

SWISSPERFORM avec cette dernière. La CRT répartit les fonds qui lui sont virés entre les organismes de diffusion étrangers ayants droit sur la base de son propre règlement de répartition.

7. Fonds à but culturel et social

Conformément à l'article 48, alinéa 2 de la loi sur le droit d'auteur (LDA), les sociétés de gestion suisses sont autorisées à consacrer une partie des recettes « à des fins de prévoyance sociale et d'encouragement d'activités culturelles ». Cela requiert l'approbation de l'organe suprême de la société et il est généralement admis que la déduction ne doit pas excéder 10% des recettes tarifaires. En règle générale, les fonds sont administrés par des fondations et la Surveillance fédérale des fondations contrôle que les montants

soient utilisés de façon appropriée. En conséquence, 10% des recettes tarifaires de SWISSPERFORM vont à des institutions culturelles et sociales juridiquement indépendantes de SWISSPERFORM. Les dotations des trois fondations du domaine phonographique supérieures à CHF 50'000.– sont soumises au contrôle d'un conseil dénommé « curatorium », prévu spécialement à cet effet (cf. chapitre 1, Organes et activités).

Les 10% retenus sur les recettes 2015 à des fins culturelles et sociales ont été alloués aux institutions comme suit :

Domaine phonographique

Total	CHF 2'499'874.59	dont
35 %	CHF 874'956.11	à la Fondation suisse des artistes interprètes SIS
35 %	CHF 874'956.11	à la Fondation des producteurs de phonogrammes
30 %	CHF 749'962.37	à la Fondation suisse pour la radio et la culture

Domaine audiovisuel

Total	CHF 2'655'141.15	dont	
80 %	CHF 2'124'112.92	à la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse	
20 %	CHF 531'028.23	à des fins de prévoyance et d'assistance, versés à :	
		- Fondation suisse des artistes interprètes SIS	CHF 87'757.06
		- Suisseculture Sociale	CHF 5'000.00
		- Fondation Artes et Comoedia	CHF 132'757.05
		- Fondation de prévoyance CAST	CHF 238'949.43
		- Fondation de prévoyance film et audiovison fpa	CHF 26'564.69
		- Fondation suisse pour la reconversion professionnelle d'artistes exécutants (SSUdK)	CHF 30'000.00
		- Fonds d'aide d'urgence aux interprètes de SWISSPERFORM	CHF 10'000.00

8. Engagement culturel et relations publiques

Swiss Music Awards

Les Swiss Music Awards ont été décernés le 12 février au Hallenstadion de Zurich. Parmi les stars internationales présentes pour l'occasion, il y avait le rappeur allemand Sido, la jeune Britannique Dua Lipa et le DJ et producteur allemand Robin Schulz. Le show était assuré au plan national par Dodo, tout juste sacré « Best Breaking Act », et Seven. Mais tous les regards étaient braqués sur les 36 artistes brûlant d'impatience et pleins d'espoir. Lesquels repartiraient à la maison avec les trophées tant convoités ? Les Bernois de Patent Ochsner ont survolé la soirée, triomphant dans les catégories « Best Group », « Best Album » et « Best Live Act ».

Les Swiss Music Awards (SMA) constituent l'événement phare de l'année pour la scène musicale suisse. Les prix ont été décernés au Hallenstadion de Zurich pour la neuvième fois le 12 février 2016, Patent Ochsner se révélant le grand gagnant de la soirée. « Je crois que nous l'avons mérité », a déclaré Büne Huber, leader de Patent Ochsner, au moment de recevoir le premier des trophées pour le « Best Group ». Il ne savait pas encore bien comment se comporter dans ce rôle. Lorsqu'il est venu chercher le prix du meilleur album (« Finito Lavoro - The Rimini Flashdown Part III »), il était déjà plus à l'aise. Les Bernois qui sont sur scène depuis plus d'un quart de siècle ont reçu un troisième prix pour la meilleure performance live.

Sophie Hunger, qui avait livré au préalable une brillante interprétation du titre « Heroes » de David Bowie, en hommage au musicien décédé, a été désignée « Best Artist ». Max Herre, grand admirateur de Sophie et collègue musicien, était venu tout exprès d'Allemagne pour lui remettre le prix.

De son côté, le musicien lausannois Bastian Baker a pu repartir chez lui avec deux prix. Déjà lauréat du « Best Act Romandie » délivré peu de temps auparavant, il s'est encore distingué en remportant le prix de la catégorie « Best Male Solo Act ». Stress et Müslüm étaient aussi nommés dans cette catégorie. Le second, nommé également dans



Nickless SMA 2016 © Adrian Bretscher

la catégorie « Best Hit », est hélas là aussi reparti les mains vides. Le prix de la meilleure chanson est allé en effet au jeune artiste Nickless. Les compositeurs et paroliers ont aussi été récompensés pour la première fois dans cette catégorie. Thomas Fessler a donc été distingué aux côtés de Nickless pour sa participation au « Best Hit ».

C'est Peter Reber qui a reçu l'« Outstanding Achievement Award » qui vient couronner l'ensemble de son œuvre. Il a encouragé les jeunes musiciens à ne croire aucun critique et à toujours suivre leur propre voie.

Avant le début de la cérémonie, le jeune talent Damian Lynn et Stefanie Heinzmann, célèbre bien au-delà de nos frontières, rêvaient eux aussi d'un prix. Et leur rêve s'est réalisé : le chanteur lucernois et la Valaisanne ont tous deux raflé un trophée dans les catégories « Best Talent » et « Best Female Solo Act ».

Cette édition des Swiss Music Awards a bénéficié une fois de plus du soutien déterminant des fondations de SWISS-PERFORM : Fondation des producteurs de phonogrammes, FSRC et SIS.

m4music – le festival de musique pop

Placée sous le signe d'une relève prometteuse, la 19^e édition du festival de musique pop m4music, qui s'est tenue à Lausanne et à Zurich du 14 au 16 avril 2016, a de nouveau séduit d'innombrables fans. A cette occasion, le directeur général de la SSR Roger de Weck et des représentants de la scène musicale ont renouvelé la « Charte de la musique suisse » qui inclut désormais non seulement la radio, mais aussi la télévision et Internet dans la promotion de la musique suisse.

Les nombreux concerts et autres manifestations entourant le festival de musique pop m4music ont attiré sur trois jours quelque 6000 fans et 850 représentants de la scène musicale. Ce sont en tout 50 groupes, dont 31 suisses, qui se sont produits au Studio 15 de la RTS à Lausanne et sur les cinq scènes du Schiffbau ainsi que dans les clubs Moods et Exil à Zurich. L'entretien avec l'Anglaise Viv Albertine a constitué l'un des moments forts du festival, tout comme les concerts de The Vaccines, Kadebostany, The Lytics, OK Kid, Pablo Nouvelle, Faber et Rat Boy. Le responsable du festival Philipp Schnyder von Wartensee résume : « L'internationalité croissante de notre Conférence est particulièrement réjouissante. Le festival m4music a présenté à nouveau de très bons groupes suisses et ceux-ci ont profité de la plate-forme qui leur était offerte pour faire avancer leur carrière. »

Le renouvellement de la Charte de la musique suisse a été sans conteste l'un des autres temps forts du festival. Le directeur général de la SSR Roger de Weck et Bruno Marty, en tant que représentant de la scène musicale suisse, ont renouvelé dans la journée du samedi la « Charte de la musique suisse ». Ce faisant, ils ont renforcé une collaboration fructueuse qui avait nettement augmenté la part de la musique suisse diffusée sur les ondes de la SSR au cours des dernières années. La musique suisse doit également trouver une place équitable dans l'offre de la SSR à la télévision et sur Internet à partir de 2016.

L'aide à la conception et le soutien financier substantiels fournis par SWISSPERFORM ainsi que par la Fondation suisse des artistes interprètes (SIS), la Fondation des producteurs de phonogrammes et la Fondation suisse pour la radio et la culture (FSRC) ont permis de mettre sur pied la Showcase Stage en 2016 à nouveau. Le succès de cette scène en plein air née à l'initiative de SWISSPERFORM en 2014 a dépassé toutes les attentes pour sa troisième édition. Près de 1700 personnes y ont suivi les concerts sur les deux jours, ce qui représente une hausse de presque 30% par rapport à l'année précédente. Le soin apporté à la sélection des groupes a assuré des concerts de qualité. Grâce au vaste appui de partenaires institutionnels issus du secteur musical, SWISSPERFORM est en mesure de garder le cap, à savoir renforcer la relève suisse et développer durablement cette plate-forme supplémentaire au festival m4music.

Lors de cette 19^e édition, SWISSPERFORM a également invité les professionnels à l'apéritif désormais incontournable du vendredi soir au Schiffbau, en collaboration avec SUISA. Ce fut l'occasion pour les représentants de la scène musicale issus de tous horizons d'avoir des échanges passionnants tout en régaland leurs papilles gustatives. Le « Contact Corner » installé dans le foyer du Schiffbau a lui aussi rencontré un vif succès auprès des musiciens intéressés et des membres potentiels. Des collaborateurs de SWISSPERFORM se tenaient à disposition pour répondre aux questions et donner des informations détaillées.



Charte de la musique suisse © m4music 2016

A la recherche du DJ Talent

La 25^e édition de la Street Parade s'est tenue le 13 août 2016 à Zurich. Pour SWISSPERFORM et l'association Street Parade Zurich, la manifestation a servi pour la deuxième fois de cadre à la recherche du « DJ Talent ». Le lauréat, Hvitling, s'est produit le samedi sur la Swiss Innovation Stage.

« Nous avons reçu plus de 120 inscriptions, ce qui prouve la vitalité et la créativité de la scène suisse des DJ et producteurs de même que l'envie d'un grand nombre de nouveaux DJ d'être sous le feu des projecteurs », déclare Joel Meier, président de l'association Street Parade. La Street Parade a organisé un concours pour dénicher, en collaboration avec SWISSPERFORM, le meilleur talent de la relève dans le domaine de la musique électronique. Passé le délai d'inscription, un jury de professionnels a travaillé dur afin de désigner le lauréat du concours « DJ Talent 2016 » qui, en plus de cette distinction, a pu dévoiler ses compétences en live à l'occasion de la Street Parade.



Suédois de naissance et domicilié à Zurich, Hvitling – Aljosa Bilic au civil – a conquis le jury avec ses DJ sets produits de manière impeccable. Hvitling est DJ par passion et il séduit les clubbers des nuits zurichoises depuis des années avec sa musique électronique.

Avec ce concours, SWISSPERFORM et l'association Street Parade entendent promouvoir la relève en musique électronique et offrir aux talents qui n'ont pas encore été révélés une nouvelle plate-forme dans le cadre de la parade house et techno à la fois la plus grande et la plus colorée au monde.



Hvitling, lauréat du DJ Talent 2016

Prix Walo 2016

Les personnalités suisses de la scène se sont réunies le 8 mai 2016 au Kongresshaus de Zurich pour le gala des PRIX WALO. Cette cérémonie a distingué pour la 42^e fois des productions cinématographiques, théâtrales et télévisuelles ainsi que des acteurs, chansonniers et musiciens à succès. Monika Kälin et Show Szene Schweiz ont dévoilé les lauréats des PRIX WALO en présence de quelque 800 invités réunis pour l'occasion en ce lieu emblématique au bord du lac de Zurich.



Prix Walo : Toni Vescoli, lauréat du prix d'honneur

Show Szene Schweiz est une association qui encourage la relève dans le show-business depuis 1974, à titre bénévole et avec un enthousiasme qui ne faiblit pas. Le PRIX WALO

« jeunes talents », le Best of PRIX WALO « jeunes talents » et le PETIT PRIX WALO donnent à la relève suisse l'occasion de se produire devant un grand public dans des conditions professionnelles. Les prestations de ces jeunes talents sont évaluées par un jury d'experts. Mais l'association décerne également le PRIX WALO, la plus haute distinction dans le show-business suisse qui récompense les artistes, musiciens, organisateurs et producteurs les plus talentueux de Suisse.

La cérémonie s'est tenue le jour de la Fête des mères 2016. Le prix en forme d'étoile dansante a été décerné notamment à Patent Ochsner, «Une cloche pour Ursli» et Kunz. C'est l'animatrice TV Sabine Dahinden qui a remporté le très convoité prix du public.

Kunz, qui chante en dialecte, a reçu le prix dans la catégorie « Best Newcomer » et Toni Vescoli, figure légendaire de la scène rock suisse, s'est vu décerner le prix d'honneur.

Journées de Soleure

Les 15^{es} Prix du film de télévision suisses ont été décernés en janvier 2016 et les lauréats récompensés pour la sixième fois déjà à l'occasion des Journées de Soleure.

SWISSPERFORM et sa Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse ont offert le prix d'un montant total de CHF 40'000.-, à répartir à parts égales entre les meilleurs interprètes dans un rôle principal et un second rôle.

Immanuel Humm, Rabea Egg, Claude Inga Barbey und Antoine Monot Jr.
© Journées de Soleure / Eduard Meltzer



Les interprètes suivants ont été couronnés d'un prix :

- **Rabea Egg**
meilleure actrice dans un rôle principal dans « Lina », C-Films AG.
- **Immanuel Humm**
meilleur acteur dans un rôle principal dans « Verdacht », Dschoint Ventschr Filmproduktion AG.
- **Claude Inga Barbey**
meilleur second rôle féminin dans la série télévisée « Anomalia », Point Prod' S.A.
- **Antoine Monot Jr.**
meilleur second rôle masculin dans « Tatort: Ihr werdet gerichtet », Zodiac Pictures Ltd.

Nils Althaus lors du débat interactif « Stars suisses du cinéma. Une espèce rare ? »
Débat sur la situation des acteurs en Suisse avec show case, un projet signé « Jeunes talents » et FOCAL. © Journées de Soleure / Eduard Meltzer



La remise des prix a eu lieu le 24 janvier 2016 dans une Reithalle comble pour l'occasion et c'est Hanspeter Müller-Drossaart, comédien et vice-président de SWISSPERFORM, qui a rendu hommage aux lauréats. A l'issue de la projection du téléfilm suisse « Lina » dans lequel l'actrice Rabea Egg, qui venait d'être récompensée, tient le rôle principal, SWISSPERFORM a invité les lauréats, les cinéastes et les médias à un apéritif où il a beaucoup été question de cinéma et de politique.

Cette année à nouveau, SWISSPERFORM a été partenaire du brunch quotidien organisé par SUISSIMAGE et la SSA dans le charmant « Cafébar Barock » au bord de l'Aar. Le but de ce brunch est de favoriser les échanges entre cinéastes et représentants de la branche dans un cadre informel. Le brunch de SWISSPERFORM a été l'occasion de dialoguer avec Roeland Wiesnekker, qui a évoqué les joies et les peines de l'artiste indépendant.

La « Rencontre » a été consacrée en 2016 à la comédienne Ursina Lardi. L'apéritif d'ouverture et d'autres événements en marge de la manifestation autour du thème principal de l'acteur de cinéma (notamment le programme spécial dédié au casting, intitulé « Bien joué ! ») ont bénéficié du généreux soutien de la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse. Voilà qui a donné un nouvel élan à la présence de SWISSPERFORM dans les médias.



Bruno Cathomas, Ursina Lardi, Sören Senn et Mariano Tschuur à l'occasion de la Bäterlada Lia Rumantscha au cinéma Palace. © Journées de Soleure / Eduard Meltzer

Zurich Film Festival

La Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse a soutenu pour la deuxième fois le Zurich Film Festival. Grâce à son aide généreuse, le Festival a pu réaliser en 2016 et pour la cinquième fois déjà sa Compétition internationale de musique de films, de retour à la Tonhalle de Zurich.

Alors que la compétition 2015 s'était déroulée dans les cinémas Arena à la Sihlcity, la manifestation a réintégré la Tonhalle de Zurich pour l'année sous revue. Parmi les 202 candidatures en provenance de 43 pays, cinq avaient été retenues. Le public a donc pu apprécier cinq fois le même film avec cinq musiques de film différentes. L'Œil d'or, doté de CHF 10'000.-, a finalement été décerné au compositeur espagnol Javier Bayon. La productrice de films Brigitte Hofer et la musicienne Sophie Hunger faisaient partie du jury qui comptait cinq personnes.

Placé sous la direction de Frank Strobel, lui aussi membre du jury, l'orchestre de la Tonhalle a interprété des musiques de film de John Williams en plus des cinq compositions des finalistes.

Fonds de production télévisuelle S.à.r.l.

Le Fonds de production télévisuelle S.à.r.l. a alloué en vingt ans plus de CHF 40 millions à des films suisses pour la télévision – et la tendance est à la hausse.



C'est au printemps voilà vingt ans que SWISSPERFORM, Suissimage et la Société Suisse des Auteurs ont créé le Fonds de production télévisuelle S.à.r.l. Les fondations culturelles des trois sociétés lui versent chaque année des montants considérables. Si elles avoisinaient CHF 1,5 million au départ, les contributions des trois institutions responsables ont régulièrement dépassé les CHF 2 millions ces dernières années. La Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse de SWISSPERFORM y a contribué à chaque fois pour plus de la moitié du montant total, versant entre CHF 1,2 et 1,6 million.

Le Fonds de production télévisuelle (FPT) soutient des formats diffusés essentiellement à la télévision. En collaboration avec la SSR et à titre de projet pilote, des webséries



Seth Boyden (réalisateur du film d'animation « An Object at Rest » que les candidats devaient sonoriser), Brigitte Hofer, Sandra Studer (animatrice), Sophie Hunger, Javier Bayon et Jan Müller-Wieland (compositeur et chef d'orchestre)

© Zurich Film Festival / Maurice Haas

cofinancées par la SSR ont aussi bénéficié d'une aide en 2015 et en 2016. Le Fonds a alloué plus de CHF 2,6 millions en 2016. Plus de 40 projets de films ont été soutenus dans toutes les régions linguistiques, dont un film rhétoroman (« Kauffmann Anghel » de Fred van der Kooij, produit par R-Film GmbH) et un film de fiction tessinois (« Finding Camille » de Bindu de Stoppani, produit par Hugo Film). En Suisse romande, ce sont avant tout des séries qui ont été encouragées au cours des années passées, mais il arrive aussi que le FPT soutienne à nouveau des films de fiction coproduits par la RTS. En Suisse alémanique, on observe une évolution un peu différente : si jusqu'à présent c'était exclusivement des films de fiction qui étaient cofinancés, ce sont aussi désormais des séries produites de manière indépendante qui sont réalisées (série « Wilder » avec différents auteurs, produite par Panimage et série « Seitentriebe » de Güzin Kar, produite par Langfilm).

Le FPT se fonde sur la « clé Helvetia » pour répartir les fonds (50% pour la Suisse alémanique, 30% pour la Suisse romande et 20% pour le Tessin).



respect @copyright! fête ses 10 ans

Le projet visant à sensibiliser les élèves au droit d'auteur a été marqué durant l'année sous revue par des concerts anniversaires et la refonte du site Internet.

Le projet respect @copyright! a fêté en 2016 son dixième anniversaire. A cette occasion, un concours a été organisé parmi les écoles qui avaient participé et deux établissements, l'un en Suisse romande, l'autre en Suisse alémanique, ont gagné un concert. C'est ainsi qu'un millier d'élèves du gymnase cantonal de Sursee ont pu apprécier le concert de Greis&Band, tandis que quelque 500 élèves du Collège du Reposieux à Monthey ont fêté cet anniversaire en compagnie d'Eriah et de Junior Tshaka (en première partie).

Les dix ans de respect @copyright! ont aussi été l'occasion de réaménager le site Internet et de revoir les textes du magazine. La mise en ligne de la nouvelle version, bien évidemment en deux langues et qui a gagné en fraîcheur, a coïncidé avec les concerts anniversaires et a reçu un accueil très favorable.

respect @copyright! s'est concentré avant tout sur ces deux projets au cours de l'exercice 2016 et les établissements visités ont été par conséquent moins nombreux. Ce sont 15 établissements qui ont accueilli une manifestation (23 l'année précédente), permettant de sensibiliser 2258 élèves (environ 3000 l'année précédente).

Empowerment Day

Les femmes sont en minorité dans le jazz, le rock et la pop. Le sexe féminin est largement sous-représenté surtout lorsqu'il s'agit de la technique. Voilà pourquoi HELVETIAROCKT lance l'Empowerment Day.

L'Empowerment Day a été mis sur pied dans le but de débattre la question de l'égalité hommes-femmes dans le business musical suisse et d'envisager des solutions. L'événement entend sensibiliser à la thématique de l'égalité tout en offrant la possibilité aux participants d'élargir leur réseau avec des professionnels des domaines de la création musicale, du recrutement, de la technique,

des médias, de la formation, mais aussi de la politique. SWISSPERFORM parraine l'Empowerment Day.



Clôture de l'Empowerment Day 2016 © Anita Weyermann

SwissRadioDay

Le SwissRadioDay s'est tenu au Kaufleuten de Zurich le 25 août 2016. Ce rendez-vous des professionnels de la radio en Suisse a attiré une fois de plus de nombreux acteurs du milieu.



Avec près de 400 invités, le SwissRadioDay 2016 a été un véritable succès. Pour la première fois, des représentants des Musiciens Suisses avaient rejoint ceux des médias, de la politique et de la publicité, aussi bien suisses qu'internationaux. Le SwissRadioDay est l'occasion de suivre des conférences et des débats sur l'évolution de la radio et des médias, tant au plan de la technique que des contenus, de participer à des ateliers et d'évoquer les nouveautés du secteur. C'était pour SWISSPERFORM la première fois qu'elle patronnait la manifestation.

9 . Autorités de surveillance

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI)

Entretien autour du droit d'auteur

Après une interruption d'un an, l'IPI a renoué en 2016 avec la tradition de l'entretien autour du droit d'auteur. L'Institut a invité à la mi-janvier les milieux intéressés par le droit d'auteur, à savoir les représentantes et représentants d'une cinquantaine d'associations, organisations et offices. Dans un premier temps, Johannes Fark de la S.à.r.l. Servus business development a présenté les résultats de l'analyse des frais administratifs (voir à ce sujet le compte rendu détaillé dans le rapport annuel 2015, p. 47 ss). Les participants se sont ensuite répartis en trois groupes (sur les thèmes : surveillance renforcée, mesures de lutte contre le piratage et restrictions au droit d'auteur) pour examiner le projet de révision de la LDA soumis par le Conseil fédéral et faire part de leurs conclusions au plénum.

La rencontre d'automne entre l'IPI et les cinq sociétés de gestion s'est concentrée, elle aussi, essentiellement sur l'analyse des frais administratifs. L'IPI a constaté que l'analyse avait certes établi qu'il n'y avait pas de raison de supposer que la gestion des coûts présente des déficiences majeures, mais qu'elle avait néanmoins suggéré d'examiner certains points de manière plus approfondie. Dans ces circonstances, l'IPI a demandé aux sociétés de gestion concernées ce qu'elles avaient déjà entrepris compte tenu des conclusions de l'analyse et ce qu'elles prévoyaient encore de faire. SWISSPERFORM n'était que peu concernée, ayant obtenu de bonnes notes à l'analyse et n'ayant reçu aucune recommandation à mettre en œuvre (voir à ce sujet le rapport annuel 2015, p. 47 ss).

Rapport d'activité 2015

Dans le cadre de sa surveillance de la gestion, l'IPI vérifie que les sociétés de gestion respectent les obligations légales. Ainsi, l'autorité de surveillance soumet leurs comptes annuels à un contrôle de plausibilité. Les sociétés de gestion sont tenues de lui faire parvenir chaque année à cet effet un rapport de gestion dont l'Institut examine la conformité avec une bonne gouvernance d'entreprise. Le rapport de gestion 2015 de SWISSPERFORM a été soumis à l'Institut par courrier du 30 septembre 2016. Son approbation par l'autorité de surveillance date du 27 février 2017.

Principauté de Liechtenstein

SWISSPERFORM exerce également au Liechtenstein les droits voisins pour lesquels il est prévu la gestion collective, se fondant pour cela sur une concession délivrée par le gouvernement de la Principauté de Liechtenstein.

Tous les tarifs communs des sociétés de gestion approuvés en Suisse doivent également être soumis à l'approbation de l'office compétent au Liechtenstein.

Le point sur la mise en œuvre de la directive de l'UE sur la gestion collective dans la Principauté de Liechtenstein

En tant que membre de l'EEE, la Principauté de Liechtenstein est tenue de transposer dans sa législation la directive de l'UE « concernant la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins ». Avec cette directive publiée en février 2014, l'UE entend améliorer la transparence des sociétés de gestion tout en renforçant les droits des membres.

Vu ses activités dans la Principauté, SWISSPERFORM est également touchée par cette directive. Le 20 novembre 2015, SWISSPERFORM a reçu de l'Office de l'économie nationale du Liechtenstein un premier projet mis en consultation en prévision de la future loi sur les sociétés de gestion (Verwertungsgesellschaftengesetz ou VGG).

Par courrier du 11 janvier 2016, SWISSPERFORM et les autres sociétés de gestion suisses ont donné leur avis sur ce projet de loi. SWISSPERFORM y a vu notamment une difficulté en ce que les sociétés de gestion seraient tenues, selon la VGG, de garantir une participation électronique à l'assemblée générale. Compte tenu des coûts d'une telle pratique et du système de délégués en usage chez SWISSPERFORM, cette dernière considérait que cette réglementation n'était guère utile. En outre, SWISSPERFORM a critiqué plus particulièrement la nécessité de donner aux sociétés sœurs étrangères la possibilité de former opposition aux déductions opérées en faveur de fondations culturelles qui bénéficient en premier lieu aux artistes locaux.

Le rapport de l'Office de l'économie nationale rendant compte des résultats de la consultation sur le projet remanié est parvenu le 18 juillet 2016. Le nouveau projet incluait quelques-unes des propositions de SWISSPERFORM et d'autres sociétés de gestion. Mais de l'avis de SWISSPERFORM, il restait insatisfaisant sur de nombreux points importants.

Dans une deuxième prise de position datant du 6 septembre 2016, SWISSPERFORM a salué sur le fond l'ensemble des dispositions visant à améliorer la transparence et à renforcer les droits des membres. Par contre, elle a à nouveau critiqué l'introduction d'un vote électronique à l'assemblée des délégués. Elle s'est également opposée à la nécessité de demander l'accord des sociétés sœurs étrangères pour procéder aux déductions socio-culturelles indigènes. Elle a par ailleurs mis en garde qu'il ne serait pas possible, le cas échéant, de modifier les statuts à temps si la nouvelle loi devait déjà entrer en vigueur début 2017.

Dans ses deux avis, SWISSPERFORM s'est réservé le droit de renoncer à renouveler la concession pour la Principauté de Liechtenstein, qui arrive à échéance en été 2017, si la mise en œuvre de la nouvelle loi et les mesures qui y sont associées engendrent des frais disproportionnés et, partant, entravent une gestion saine et économique telle que requise à l'article 45, alinéa 1 de la loi fédérale sur le droit d'auteur.

Par courrier du 3 mars 2017, l'Office de l'économie nationale du Liechtenstein a transmis aux sociétés de gestion un nouveau projet remanié de la VGG. Certains aspects critiqués par les sociétés de gestion suisses avaient été modifiés, mais d'autres mentionnés expressément n'avaient pas été pris en compte. Les sociétés de gestion vont maintenant coordonner leurs points de vue et se concentrer sur les aspects évoqués.

9. Comptes annuels

Bilan

	Annexe voir note	2016 CHF	2015 CHF
Liquidités	1	63'468'645.71	69'799'202.44
Créances utilisateurs de droits	2	1'846'091.29	958'020.00
Autres créances à court terme	3	281'775.99	38'716.32
Comptes de régularisation actifs	4	2'211'087.86	1'932'757.40
<i>Actif circulant</i>		<i>67'807'600.85</i>	<i>72'728'696.16</i>
Immobilisations corporelles	5	43'689.85	45'222.64
Immobilisations financières	6	23'075'725.60	15'075'718.03
<i>Actif immobilisé</i>		<i>23'119'415.45</i>	<i>15'120'940.67</i>
Total de l'actif		90'927'016.30	87'849'636.83
Dettes résultant de droits voisins	7	543'029.77	550'578.82
Autres dettes à court terme	8	1'468'029.08	1'537'009.91
Provisions à court terme	9	52'910'353.71	49'706'325.76
Comptes de régularisation passifs	10	77'996.83	70'963.72
<i>Fonds étrangers à court terme</i>		<i>54'999'409.39</i>	<i>51'864'878.21</i>
Provisions à long terme	11	35'927'606.91	35'984'758.62
<i>Fonds étrangers à long terme</i>		<i>35'927'606.91</i>	<i>35'984'758.62</i>
<i>Fonds étrangers</i>		<i>90'927'016.30</i>	<i>87'849'636.83</i>
Capital social et réserves	12	0.00	0.00
<i>Fonds propres</i>		<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
Total du passif		90'927'016.30	87'849'636.83

Compte de résultat

	Annexe voir note	2016 CHF	2015 CHF
Produit de la gestion de droits voisins (Suisse)	13	56'995'308.67	53'733'106.72
Produit de la gestion de droits voisins (étranger)	14	252'173.01	158'326.89
Autres produits d'exploitation	15	2'127'627.89	1'858'171.09
Indemnisation d'encaissement	16	-2'152'582.15	-2'182'949.25
Déduction à but culturel et social	17	-5'484'272.64	-5'155'015.74
Produit net		51'738'254.78	48'411'639.71
Répartition des droits voisins	18	-47'678'254.08	-44'709'636.91
Organes et commissions	19	-262'899.38	-285'879.75
Mandats externes	20	-601'851.59	-525'144.52
Charges de personnel	21	-2'537'003.76	-2'486'922.51
Autres charges d'exploitation	22	-713'874.17	-652'549.22
Amortissements des immobilisations corporelles	5	-14'111.04	-14'603.24
Charges d'exploitation		-51'807'994.02	-48'674'736.15
Résultat d'exploitation		-69'739.24	-263'096.44
Produits financiers	23	85'045.97	297'824.60
Charges financières	24	-13'611.03	-33'025.01
Résultat financier		71'434.94	264'799.59
Résultat ordinaire / résultat annuel avant impôts		1'695.70	1'703.15
Impôts		-1'695.70	-1'703.15
Bénéfice annuel		0.00	0.00

Tableau de flux de trésorerie

		2016	2015
		CHF	CHF
Bénéfice annuel		0.00	0.00
Amortissements des immobilisations corporelles	+	14'111.04	14'603.24
Corrections de valeur sur des immobilisations financières	+/-	-7.57	-12.62
Variation des provisions	+/-	3'146'876.24	7'955'146.28
Diminution/augmentation des créances utilisateurs	+/-	-888'071.29	899'137.03
Diminution/augmentation des autres créances à court terme	+/-	-243'059.67	43'596.36
Diminution/augmentation des comptes de régularisation actifs	+/-	-278'330.46	-80'957.49
Augmentation/diminution des dettes résultant de droits voisins	+/-	-7'549.05	-4'213.18
Augmentation/diminution des autres dettes à court terme et comptes de régularisation passifs	+/-	-61'947.72	55'800.62
Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	=	1'682'021.52	8'883'100.24
Investissements en immobilisations corporelles	-	-12'578.25	-7'114.15
Investissements en immobilisations financières	-	-11'000'000.00	-7'000'000.00
Désinvestissements d'immobilisations financières	+	3'000'000.00	1'931'730.00
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement	=	-8'012'578.25	-5'075'384.15
Flux financiers provenant de l'activité de financement	=	0.00	0.00
Variation des liquidités		-6'330'556.73	3'807'716.09
Etat des fonds:			
Etat des liquidités au 1.1		69'799'202.44	65'991'486.35
Etat des liquidités au 31.12		63'468'645.71	69'799'202.44
Variation des liquidités		-6'330'556.73	3'807'716.09

Annexe aux comptes annuels

Principes de la présentation des comptes

Généralités

SWISSPERFORM est une association dont le siège est à Zurich et qui est soumise aux prescriptions légales des articles 60 ss du Code civil suisse (CC).

Les comptes annuels sont établis sur la base de critères économiques dans le respect des dispositions du Code des obligations suisse et conformément à l'ensemble des Recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC, en application du principe des coûts historiques. Les titres de l'actif circulant, évalués d'après le principe de la valeur du marché (fair value), constituent une exception.

Principes d'évaluation

Liquidités

Les liquidités sont inscrites au bilan à la valeur nominale et se composent des soldes de caisse, d'avoirs sur comptes postaux et bancaires ainsi que de placements à court terme.

Titres (actif circulant)

Ce poste englobe les titres facilement négociables qui peuvent être aliénés en tout temps. Ils sont inscrits au bilan aux valeurs du marché. Sont également mentionnés ici les placements d'une durée allant jusqu'à 12 mois, inscrits au bilan à la valeur nominale.

Créances

Les créances sont inscrites au bilan à la valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. Les risques de perte concrets sont pris en compte séparément. Les créances non recouvrables sont passées en perte.

Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation servent à affecter les charges et produits à l'exercice au cours duquel ils ont été générés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Le seuil déterminant pour l'inscription à l'actif est de CHF 1'000.00. L'amortissement s'effectue de manière linéaire sur toute la durée d'utilisation économique.

Mobilier	8 ans
Matériel informatique/logiciels	5 ans
Machines de bureau	5 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite d'éventuelles dépréciations. Elles englobent les titres d'une durée supérieure à 12 mois, le dépôt de garantie de loyer et des prêts à long terme. Les prêts à long terme sont évalués à la valeur nominale en tenant compte des risques de solvabilité.

Fonds étrangers (à court et à long terme)

On entend par fonds étrangers à court terme les engagements vraisemblablement exigibles dans le délai d'une année à compter du jour du bilan ou au cours d'un cycle d'exploitation normal. Tous les autres engagements sont considérés comme des fonds étrangers à long terme.

Engagements

Les dettes résultant de droits voisins ainsi que les autres engagements sont évalués à la valeur nominale.

Provisions (à court et à long terme)

Des provisions sont constituées lorsqu'un événement passé:

- génère une obligation probable,
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation,
- qu'il est possible d'estimer le montant de l'obligation de manière fiable.

L'évaluation s'effectue selon des critères économiques uniformes. Les provisions qui ne sont pas suivies d'une sortie de fonds dans le délai d'un an sont affectées aux provisions à long terme.

Les « provisions à court terme » englobent les « recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits » qui ne

sont attribuées aux groupes d'ayants droit que l'année suivante sur la base de la ventilation. Les « prétentions pour objectifs culturels et sociaux » ne sont entièrement versées aux fonds à but culturel et social que l'année suivante également.

Les « provisions à long terme » regroupent toutes les prétentions d'ayants droit vis-à-vis de SWISSPERFORM. Afin de garantir d'éventuelles prétentions tardives, il est constitué des fonds de réserve séparés. Les prétentions se prescrivent par cinq ans à compter de l'exécution de la répartition, mais au plus tard le 31 décembre de la sixième année suivant l'utilisation en question.

Les montants non sollicités par des ayants droit à l'expiration du délai de prescription de cinq ans sont à nouveau dissous sur décision des groupes d'experts compétents et retournent à la répartition et donc aux ayants droit ou ils servent à constituer des provisions destinées par exemple à couvrir des risques de répartition ou à réduire les coûts de la répartition.

Impôts

Comme les sociétés de gestion ne doivent pas viser de but lucratif conformément à l'article 45, alinéa 3 LDA, il n'y a pas de conséquences fiscales. L'Administration fiscale cantonale de Zurich a fixé les facteurs d'estimation déterminants (capital imposable) pour les impôts cantonaux et communaux.

Comptabilisation

Les produits résultant de la fourniture de prestations sont comptabilisés dès que la prestation a été fournie, que le montant des produits et celui des coûts peuvent être déterminés de manière fiable et que l'apport d'avantages économiques est probable.

Comme la loi oblige les sociétés de gestion à établir des tarifs communs et à désigner un organe commun d'encaissement (art. 47 LDA), l'une des cinq sociétés suisses se charge, pour chaque tarif commun, de l'encaissement pour le compte de toutes et transfère les parts des quatre autres répertoires aux sociétés sœurs compétentes. Etant donné que ce transfert entre dans le cadre des affaires d'intermédiaires, seule la part propre, et non celles qui reviennent aux autres sociétés sœurs, est indiquée en tant que chiffre d'affaires.

Dépréciation d'actifs (impairment)

En présence de signes d'une dépréciation, on examine la valeur des actifs au jour du bilan. Si la valeur comptable dépasse la valeur d'usage en tant que valeur actuelle des futures entrées ou sorties de trésorerie attendues de même que la valeur nette de marché, l'actif est réévalué jusqu'à la valeur d'usage. La dépréciation de valeur est débitée au compte de résultat.

Transactions avec des parties liées

On entend par partie liée toute personne physique ou morale qui peut exercer, de manière directe ou indirecte, une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'entité. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Les membres du comité et de la direction doivent être considérés comme des parties liées. Les membres du comité sont la plupart du temps eux-mêmes membres de l'association ou des organes de membres de l'association. En toute logique, ils reçoivent par conséquent, outre des jetons de présence en leur qualité de membres du comité, également des redevances de droits voisins pour l'utilisation de leurs œuvres. Ces redevances se fondent toutefois sur le règlement de répartition dont le champ d'application est général. Les membres du comité ne bénéficient d'aucun avantage particulier. Les quatre autres sociétés de gestion suisses, dites sociétés sœurs de SWISSPERFORM, ne doivent pas être considérées comme des parties liées puisqu'elles n'ont aucune influence sur les décisions de l'association SWISSPERFORM.

Commentaire

Actif

1. Liquidités	2016 TCHF	2015 TCHF
Caisse	2	4
Avoirs Postfinance	493	4'992
Avoirs bancaires	62'974	64'803
Total liquidités	63'469	69'799

2. Créances utilisateurs de droits	2016 TCHF	2015 TCHF
Créances utilisateurs de droits	1'846	958
Correction de valeur	0	0
Total créances utilisateurs de droits	1'846	958

Les « créances utilisateurs de droits » englobent des décomptes payés l'année suivant l'exercice pour le tarif A radio 2013, le tarif A radio 2014, le tarif A radio 2015, le tarif A TV 2015, le TC 5 vidéo et le TC S fenêtres publicitaires, TVA incluse.

Des amortissements de débiteurs à hauteur de TCHF 310 (TCHF 321 l'année précédente) ont été effectués durant l'exercice conformément aux décomptes des sociétés sœurs. Comme cette perte sur débiteurs a été générée auprès des sociétés sœurs, elle n'est pas mentionnée comme correction de valeur dans les comptes annuels de SWISSPERFORM.

3. Autres créances à court terme	2016 TCHF	2015 TCHF
Créances tiers	250	0
Créances autorité fiscale	31	39
Créances assurances sociales et institution de prévoyance	1	0
Correction de valeur	0	0
Total autres créances à court terme	282	39

Un prêt à court terme sans intérêt de TCHF 250, mentionné sous « créances tiers », a été octroyé durant l'exercice à l'association Press Play pour financer les « Swiss Music Awards 2017 ».

Les « créances autorité fiscale » englobent le remboursement de l'impôt anticipé s'élevant à TCHF 31 (TCHF 39 l'année précédente), qui a déjà été demandé.

4. Comptes de régularisation actifs	2016 TCHF	2015 TCHF
Envers des tiers	31	9
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables aux tarifs sans recettes	57	75
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit	2'123	1'849
Total comptes de régularisation actifs	2'211	1'933

La « comptabilisation à l'actif des coûts imputables aux tarifs sans recettes » représente les coûts des tarifs TC 3a complémentaire, TC 4i, TC 11 et TC 13 qui, faute de recettes, n'ont pas encore pu être passés en compte.

Comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit :

Interprètes de phonogrammes	1'120	977
Interprètes de l'audiovisuel	389	311
Société étrangère Screen Actors Guild	0	0
Producteurs de phonogrammes	490	480
Producteurs de l'audiovisuel	124	81
	2'123	1'849

5. Immobilisations corporelles	2016	2015
	TCHF	TCHF
Coût d'acquisition brut		
Etat au 1.1	168	161
Entrées	13	7
Sorties	0	0
Etat au 31.12	181	168
Corrections de valeur cumulées		
Etat au 1.1	-123	-108
Amortissements planifiés	-14	-15
Dépréciations	0	0
Sorties	0	0
Etat au 31.12	-137	-123
Valeur comptable per 31.12.	44	45
Valeur comptable des immobilisations corporelles :		
Mobilier	21	22
Installations informatiques	18	21
Machines de bureau	5	2
	44	45

6. Immobilisations financières	2016	2015
	TCHF	TCHF
Coût d'acquisition		
Etat au 1.1	15'075	10'007
Entrées	11'000	7'000
Sorties	-3'000	-1'932
Etat au 31.12	23'075	15'075
Corrections de valeur cumulées		
Etat au 1.1	1	1
Entrées	0	0
Dépréciations	0	0
Sorties	0	0
Etat au 31.12	1	1
Valeur comptable au 31.12	23'076	15'076
Valeur comptable des immobilisations financières :		
Titres	23'000	15'000
Dépôt de garantie de loyer, intérêts inclus	76	76
	23'076	15'076

Passif

7. Dettes résultant de droits voisins	2016 TCHF	2015 TCHF
Dettes résultant de droits voisins / ayants droit	6	30
Dettes résultant de droits voisins / recettes de l'étranger	537	521
Total dettes résultant de droits voisins	543	551

Les « dettes résultant de droits voisins / ayants droit » sont des avoirs provenant de répartitions de SWISSPERFORM qui n'ont pas encore pu être virés.

Dettes résultant de droits voisins / recettes de l'étranger :

Etat au 1.1	521	545
Recettes de l'étranger	252	158
Versements à divers ayants droit	-236	-182
Etat au 31.12	537	521

8. Autres dettes à court terme	2016 TCHF	2015 TCHF
Dettes envers des tiers	25	64
Dettes envers l'autorité fiscale	1'419	1'421
Dettes envers les assurances sociales et l'institution de prévoyance	19	32
Dettes envers des parties liées	5	20
Total autres dettes à court terme	1'468	1'537

Dettes envers l'autorité fiscale :

TVA due 4 ^e trimestre	1'399	1'380
Impôt à la source dû / personnel	10	21
Impôt à la source dû / ayants droit	10	20
	1'419	1'421

Les « dettes envers des parties liées » représentent des décomptes du comité pour l'exercice qui ont été payés l'année suivante.

9. Provisions à court terme	2016 TCHF	2015 TCHF
Valeur comptable au 1.1	49'706	47'052
Reclassement sous « provisions à long terme » :		
Prétentions groupes d'ayants droit sur recettes année précédente	-29'655	-27'804
Prétentions groupes d'ayants droit sur dissolution provision risque de procès TC 12 en provenance des recettes 2013	0	-314
Utilisation :		
Versement aux fonds à but social et culturel en provenance des recettes année précédente	-5'145	-4'869
Versement à un groupe d'ayants droit en provenance des recettes année précédente	-14'906	-14'065
Constitution de provisions avec effet sur le résultat :		
Recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits de l'année sous revue pour répartition l'année suivante	47'426	44'551
Prétentions pour objectifs culturels et sociaux de l'année sous revue pour répartition l'année suivante	5'484	5'155
Dissolution	0	0
Etat au 31.12	52'910	49'706

10. Comptes de régularisation passifs	2016 TCHF	2015 TCHF
Comptes de régularisation passifs	8	10
Régularisation des avoirs vacances	70	61
Total comptes de régularisation passifs	78	71

11. Provisions à long terme	2016 TCHF	2015 TCHF
Valeur comptable au 1.1	35'985	30'684
Constitution de provisions sans effet sur le résultat :		
Reprise répartition entre producteurs de phonogrammes d'IFPI	0	1'227
Reclassement de « provisions à court terme » :		
Prétentions groupes d'ayants droit sur recettes année précédente	29'655	27'804
Prétentions groupes d'ayants droit sur dissolution provision risque de procès TC 12 en provenance des recettes 2013	0	314
Débit coûts imputables aux groupes d'ayants droit	-1'848	-1'735
Imputation avec effet sur le résultat :		
Compensation coûts Screen Actors Guild	-3	-3
Utilisation	-27'861	-22'306
Dissolution	0	0
Etat au 31.12	35'928	35'985

Un montant de TCHF 42'767 (TCHF 36'371 l'année précédente) a été versé en provenance des prétentions et provisions des ayants droit.

Les avoirs provenant des années précédentes et non encore répartis, à savoir TCHF 35'928 (TCHF 35'985 l'année précédente), sont des montants destinés à des interprètes et producteurs suisses et étrangers.

12. Capital social et réserves

SWISSPERFORM ne dispose ni d'un capital social ni de réserves puisque toutes les recettes sont distribuées aux ayants droit.

Compte de résultat

Pour les notes 13, 16 et 17, voir « Recettes tarifaires brutes 2016, comparées à celles de l'année précédente » et « Recettes 2016 à transférer en provenance de l'exercice des droits ».

Les recettes tarifaires brutes en provenance de l'exercice des droits s'élèvent à TCHF 54'843 (TCHF 51'550 l'année précédente) et englobent des décomptes partiels du tarif A radio 2013 (TCHF 230), 2014 (TCHF 454), 2015 (TCHF 653), du tarif A TV 2015 (TCHF 105) et des acomptes du tarif A TV 2014 (TCHF 100) et 2015 (TCHF 200). 10% des recettes tarifaires brutes (TCHF 5'484/TCHF 5'155 l'année précédente) sont déduits en faveur des Fonds à but culturel et social.

Les coûts imputables à des tarifs spécifiques, soit TCHF 276 (TCHF 193 l'année précédente), ont été déduits directement des recettes tarifaires correspondantes. Les coûts spécifiques aux interprètes de phonogrammes et de l'audiovisuel de même qu'aux producteurs de phonogrammes et de l'audiovisuel ayants droit, d'un montant de TCHF 2'123 (TCHF 1'848 l'année précédente, compensation SAG incluse), ont été portés à l'actif et sont déduits des sommes de répartition 2016.

14. Produit de la gestion de droits voisins (étranger)

Le « produit de la gestion de droits voisins (étranger) » s'est élevé à TCHF 252 (TCHF 158 l'année précédente).

15. Autres produits d'exploitation	2016 TCHF	2015 TCHF
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables aux tarifs sans recettes	0	6
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit	2'123	1'848
Autres produits	5	4
Total autres produits d'exploitation	2'128	1'858

18. Répartition des droits voisins	2016 TCHF	2015 TCHF
Recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits	-47'426	-44'551
Recettes à transférer en provenance de l'étranger	-252	-159
Total répartition des droits voisins	-47'678	-44'710

Voir au sujet de la note 18 le tableau intitulé « Recettes 2016 à transférer en provenance de l'exercice des droits ».

19. Organes et commissions	2016 TCHF	2015 TCHF
Assemblée des délégués	-33	-32
Comité	-66	-68
Comité directeur	-20	-23
Groupes d'experts/curatorium	-128	-146
Frais des organes et commissions	-16	-17
Total organes et commissions	-263	-286

Les indemnités versées aux membres du comité, du comité directeur, des groupes d'experts et du curatorium se sont élevées en tout à TCHF 214 (CHF 237 l'année précédente).

La plupart des membres du comité ou leurs entreprises sont aussi membres de SWISSPERFORM. En toute logique, ils reçoivent par conséquent, outre des jetons de présence en leur qualité de membres du comité, également des redevances de droits voisins pour l'utilisation de leurs œuvres. Ces redevances se fondent sur le règlement de répartition dont le champ d'application est général. Les membres du comité ne bénéficient d'aucun avantage particulier.

20. Mandats externes	2016 TCHF	2015 TCHF
Généraux	-10	-6
Liés aux groupes d'experts	-126	-97
Liés aux tarifs	-179	-137
Révision LDA groupes d'ayants droit	-98	-67
Conseil externalisé (SIG)	-50	-50
SUISSIMAGE - répartition producteurs de l'audiovisuel	-57	-50
SUISSIMAGE - répartition interprètes de l'audiovisuel	-57	-55
IFPI - répartition producteurs de phonogrammes	-7	-10
Etude d'un système de répartition commun (domaine phonographique)	-18	-26
Analyse des frais administratifs de SWISSPERFORM	0	-27
Total mandats externes	-602	-525

21. Charges de personnel	2016 TCHF	2015 TCHF
Salaires bruts personnel	-2'085	-2'053
Prestations sociales	-422	-418
Frais de personnel annexes	-30	-16
Total charges de personnel	-2'537	-2'487

Le salaire brut du directeur s'est élevé à TCHF 210 (TCHF 205 l'année précédente), la rémunération globale des trois membres de la direction à TCHF 534 (TCHF 521 l'année précédente).

Calcul sur la base des emplois fixes :	2016	2015
Rapport entre le salaire le plus bas et le salaire le plus élevé	1:3.2	1:2.8
Nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle	18.81	17.99
Nombre d'employés en moyenne annuelle	22.31	21.44
	TCHF	TCHF
Dettes prévoyance en faveur du personnel incluses à la note 8	4	10
Charges prévoyance en faveur du personnel incluses à la note 21	-213	-212

Prévoyance en faveur du personnel

Concernant la prévoyance professionnelle, un contrat d'affiliation a été conclu auprès de la fondation de prévoyance film et audiovisuel VFA/FPA en faveur du personnel de SWISSPERFORM avec un plan de prévoyance fondé sur la primauté des cotisations.

Groupe des assurés: cinéma et audiovisuel

Nombre d'employés assurés au 31.12.2015 : 1'757

Caisse de prévoyance: pas une propre caisse, l'organe paritaire est le conseil de fondation

Primauté : cotisations

La fondation de prévoyance film et audiovisuel VFA/FPA est une institution collective qui s'apparente à une solution d'assurance complète pour laquelle un découvert n'est pas possible. AXA Vie SA garantit la valeur nominale et la rémunération des capitaux. Les risques de vieillesse, de décès et d'invalidité sont réassurés par un contrat d'assurance auprès d'AXA Vie SA.

Avantage économique/engagement économique et charges de prévoyance

	2015	2014
Taux d'intérêt (taux minimal 2015/2014 fixé par le Conseil fédéral: 1,75%)	3,00%	3,50%
Taux de couverture (excédent)	101,53%	103,14%

Les chiffres de la fondation de prévoyance film et audiovisuel FVA/FPA pour l'exercice 2016 ne sont pas encore disponibles.

22. Autres charges d'exploitation	2016 TCHF	2015 TCHF
Débit coûts imputables	0	-3
Frais de locaux et places de parc	-170	-169
Assurances	-10	-9
Frais informatiques	-74	-78
Equipements/mobilier	0	-2
Machines de bureau	-1	-1
Frais de bureau et d'administration	-327	-259
Frais de révision	-22	-21
Frais de publicité	-110	-101
SWISSPERFORM SCAPR Meetings Zurich	0	-10
Total autres charges d'exploitation	-714	-653

23. Produits financiers	2016 TCHF	2015 TCHF
Produit des titres et intérêts	89	321
Intérêts négatifs	-4	-23
Total produits financiers	85	298
Produits financiers	85	298
moins les frais bancaires généraux et les frais de dépôt	-4	-4
	81	294

Les produits financiers moins les frais bancaires généraux et les frais de dépôt ont été crédités aux groupes d'ayants droit proportionnellement aux montants non répartis (voir note 11) de la manière suivante :

Interprètes de phonogrammes	48	191
Interprètes de l'audiovisuel	16	62
Producteurs de phonogrammes	6	11
Producteurs de l'audiovisuel	11	30
	81	294

Les produits financiers crédités sont ensuite passés en compte avec les coûts imputables des ayants droit.

24. Charges financières	2016 TCHF	2015 TCHF
Frais bancaires et de comptes postaux	-14	-18
Perte sur prêt	0	-15
Total charges financières	-14	-33

Autres informations

<i>Accords à long terme</i>	2016 TCHF	2015 TCHF
Contrat de bail Kasernenstrasse 23, Zurich	463	613
Total accords à long terme	463	613

Le contrat de bail pour les bureaux de Zurich dure jusqu'au 31 janvier 2020. Des paiements mensuels sont dus à hauteur de TCHF 13.

Restrictions / obligations

A la date du bilan de l'exercice et à celle de l'exercice précédent, il n'y avait ni restriction de la propriété ni autres restrictions des droits de disposer, par exemple des mises en gage. Il n'y avait pas non plus d'obligations contractuelles relatives à l'acquisition d'immobilisations.

Evénements après la date de clôture

Depuis la date de clôture, aucun événement n'est survenu qui puisse affecter la pertinence des comptes annuels de manière significative.

Les comptes annuels sont soumis au comité le 4 mai 2017 et à l'assemblée des délégués le 13 juin 2017.

Taux de frais net

Les charges administratives moins les autres produits s'élèvent en tout à TCHF 4'140 (TCHF 3'993 l'année précédente) et représentent 7,55% (7,75% l'année précédente) des recettes tarifaires brutes atteignant TCHF 54'843 (TCHF 51'550 l'année précédente).

Taux de frais brut

Les charges administratives, indemnités d'encaissement en sus, s'élèvent à TCHF 6'298 (TCHF 6'183 l'année précédente) et représentent 10,98% (11,41% l'année précédente) de l'ensemble des produits (recettes de Suisse/de l'étranger, autres produits, produits financiers) atteignant TCHF 57'337 (TCHF 54'193 l'année précédente).

Recettes 2016 à transférer en provenance de l'exercice des droits (TVA exclue)

Tarif	Recettes tarifaires	Frais d'encaissement des sociétés sœurs	Recettes brutes SWISSPERFORM	10 % affectation aux Fonds	Recettes nettes SWISSPERFORM
TC 1	24'101'400.49	-466'319.35	23'635'081.14	-2'363'508.11	21'271'573.03
TC 2a	35'639.10	-1'267.07	34'372.03	-3'437.20	30'934.83
TC 2b	596'787.81	-23'871.52	572'916.29	-57'291.63	515'624.66
TC 3a radio	5'145'798.77	-470'952.35	4'674'846.42	-467'484.64	4'207'361.78
TC 3a TV	1'692'212.01	-155'203.15	1'537'008.86	-153'700.89	1'383'307.97
TC 3b audio bateaux, trains, etc.	12'720.37	-1'774.64	10'945.73	-1'094.57	9'851.16
TC 3b audio/vidéo autocars	27'164.89	-4'093.35	23'071.54	-2'307.15	20'764.39
TC 3b audio/vidéo avions	49'576.86	-6'909.86	42'667.00	-4'266.70	38'400.30
TC 3c	3'455.95	-553.75	2'902.20	-290.22	2'611.98
TC C	29'690.40	-4'138.15	25'552.25	-2'555.23	22'997.02
TC E	227'010.18	-31'639.94	195'370.24	-19'537.02	175'833.22
TC H	913'568.15	-127'330.15	786'238.00	-78'623.80	707'614.20
TC Hb	461'032.75	-64'257.24	396'775.51	-39'677.55	357'097.96
TC HV	21'900.82	-3'052.46	18'848.36	-1'884.84	16'963.52
TC K	573'226.02	-79'894.37	493'331.65	-49'333.17	443'998.48
TC L	206'016.24	-28'713.87	177'302.37	-17'730.24	159'572.13
TC MA	20'901.60	-2'913.20	17'988.40	-1'798.84	16'189.56
TC T audio	844.12	-117.65	726.47	-72.65	653.82
TC T vidéo	48.32	-6.73	41.59	-4.16	37.43
TC Z	7'398.39	-1'031.16	6'367.23	-636.72	5'730.51
TC 4 cassettes vierges audio	6'823.25	-136.47	6'686.78	-668.68	6'018.10
TC 4 cassettes vierges vidéo	3'113.10	-62.27	3'050.83	-305.08	2'745.75
TC 4 supports vierges CD-R	80'524.63	-1'610.49	78'914.14	-7'891.41	71'022.73
TC 4 supports vierges DVD	201'840.57	-4'036.81	197'803.76	-19'780.38	178'023.38
TC 4d audio	166'358.15	-3'327.17	163'030.98	-16'303.10	146'727.88
TC 4d vidéo	199'540.66	-3'990.82	195'549.84	-19'554.98	175'994.86
TC 4e	1'377'081.84	-27'541.63	1'349'540.21	-134'954.02	1'214'586.19
TC 4f	929'427.25	-19'482.52	909'944.73	-90'994.47	818'950.26
TC 7 audio	21'365.51	-640.97	20'724.54	-2'072.45	18'652.09
TC 7 vidéo	427'310.23	-12'819.30	414'490.93	-41'449.09	373'041.84
TC 9	486'440.34	-23'349.14	463'091.20	-46'309.12	416'782.08
TC 12	6'508'033.86	-195'241.01	6'312'792.85	-631'279.29	5'681'513.56
TC 5 audio	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TC 5 vidéo	12'867.25	-8'469.55	4'397.70	-439.77	3'957.93
TC 6 audio	15'054.26	-2'258.14	12'796.12	-1'279.61	11'516.51
TC 6 vidéo	60'329.62	-9'049.45	51'280.17	-5'128.02	46'152.15
TC 1 recettes suppl. bouquets de programmes	160'169.15	-6'494.20	153'674.95	-15'367.50	138'307.45
TC 1 diffusion primaire	88'581.93	-1'699.43	86'882.50	-8'688.25	78'194.25
Tarif A radio	7'486'375.33	0.00	7'486'375.33	-748'637.53	6'737'737.80
Tarif A TV	1'774'678.69	0.00	1'774'678.69	-177'467.87	1'597'210.82
TC S radio	2'126'525.27	-296'388.14	1'830'137.13	-183'013.71	1'647'123.42
TC S TV	345'163.03	-48'107.70	297'055.33	-29'705.53	267'349.80
TC S fenêtres publicitaires	277'250.81	0.00	277'250.81	-27'725.08	249'525.73
TC Y	83'670.16	-11'661.68	72'008.48	-7'200.85	64'807.63
TC 10	21'753.11	-2'175.30	19'577.81	-1'957.78	17'620.03
TC 13	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Droits en ligne	8'637.43	0.00	8'637.43	-863.74	7'773.69
Total	56'995'308.67	-2'152'582.15	54'842'726.52	-5'484'272.64	49'358'453.88

Tarif	Recettes nettes SWISSPERFORM	Coûts imputables aux tarifs 2016	Recettes après déduction des coûts imput. aux tarifs	Part aux frais administratifs généraux	Recettes 2016 à transférer
TC 1	21'271'573.03	-285.25	21'271'287.78	-713'689.13	20'557'598.65
TC 2a	30'934.83	0.00	30'934.83	-1'037.90	29'896.93
TC 2b	515'624.66	0.00	515'624.66	-17'299.88	498'324.78
TC 3a radio	4'207'361.78	-15'302.67	4'192'059.11	-141'162.50	4'050'896.61
TC 3a TV	1'383'307.97	-4'888.16	1'378'419.81	-46'411.79	1'332'008.02
TC 3b audio bateaux, trains, etc.	9'851.16	0.00	9'851.16	-330.52	9'520.64
TC 3b audio/vidéo autocars	20'764.39	0.00	20'764.39	-696.67	20'067.72
TC 3b audio/vidéo avions	38'400.30	0.00	38'400.30	-1'288.38	37'111.92
TC 3c	2'611.98	0.00	2'611.98	-87.64	2'524.34
TC C	22'997.02	0.00	22'997.02	-771.58	22'225.44
TC E	175'833.22	0.00	175'833.22	-5'899.43	169'933.79
TC H	707'614.20	0.00	707'614.20	-23'741.38	683'872.82
TC Hb	357'097.96	0.00	357'097.96	-11'981.10	345'116.86
TC HV	16'963.52	0.00	16'963.52	-569.15	16'394.37
TC K	443'998.48	0.00	443'998.48	-14'896.73	429'101.75
TC L	159'572.13	-2'238.41	157'333.72	-5'353.85	151'979.87
TC MA	16'189.56	0.00	16'189.56	-543.18	15'646.38
TC T audio	653.82	0.00	653.82	-21.94	631.88
TC T vidéo	37.43	0.00	37.43	-1.26	36.17
TC Z	5'730.51	0.00	5'730.51	-192.27	5'538.24
TC 4 cassettes vierges audio	6'018.10	0.00	6'018.10	-201.92	5'816.18
TC 4 cassettes vierges vidéo	2'745.75	0.00	2'745.75	-92.12	2'653.63
TC 4 supports vierges CD-R	71'022.73	0.00	71'022.73	-2'382.91	68'639.82
TC 4 supports vierges DVD	178'023.38	0.00	178'023.38	-5'972.92	172'050.46
TC 4d audio	146'727.88	0.00	146'727.88	-4'922.91	141'804.97
TC 4d vidéo	175'994.86	0.00	175'994.86	-5'904.86	170'090.00
TC 4e	1'214'586.19	-23'750.93	1'190'835.26	-40'750.96	1'150'084.30
TC 4f	818'950.26	-22'142.47	796'807.79	-27'476.85	769'330.94
TC 7 audio	18'652.09	-8.57	18'643.52	-625.80	18'017.72
TC 7 vidéo	373'041.84	-171.71	372'870.13	-12'516.04	360'354.09
TC 9	416'782.08	-227.22	416'554.86	-13'983.58	402'571.28
TC 12	5'681'513.56	-377.40	5'681'136.16	-190'622.22	5'490'513.94
TC 5 audio	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TC 5 vidéo	3'957.93	0.00	3'957.93	-132.79	3'825.14
TC 6 audio	11'516.51	0.00	11'516.51	-386.39	11'130.12
TC 6 vidéo	46'152.15	0.00	46'152.15	-1'548.47	44'603.68
TC 1 recettes suppl. bouquets de programmes	138'307.45	0.00	138'307.45	-4'640.40	133'667.05
TC 1 diffusion primaire	78'194.25	0.00	78'194.25	-2'623.52	75'570.73
Tarif A radio	6'737'737.80	-100'889.25	6'636'848.55	-226'059.92	6'410'788.63
Tarif A TV	1'597'210.82	-66'849.16	1'530'361.66	-53'588.51	1'476'773.15
TC S radio	1'647'123.42	-33'016.83	1'614'106.59	-55'263.15	1'558'843.44
TC S TV	267'349.80	-1'247.37	266'102.43	-8'969.94	257'132.49
TC S fenêtres publicitaires	249'525.73	-3'293.21	246'232.52	-8'371.91	237'860.61
TC Y	64'807.63	-1'643.45	63'164.18	-2'174.38	60'989.80
TC 10	17'620.03	0.00	17'620.03	-591.18	17'028.85
TC 13	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Droits en ligne	7'773.69	0.00	7'773.69	-260.82	7'512.87
Total	49'358'453.88	-276'332.06	49'082'121.82	-1'656'040.75	47'426'081.07

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée des délégués de SWISSPERFORM

Zürich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SWISSPERFORM, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité de la Direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats selon les dispositions de Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers AG, Birschstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Téléfon: +41 58 792 44 00, Téléfax: +41 58 792 44 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Reto Tognina
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Stephan Thurnherr
Expert-réviseur

Zürich, le 4 avril 2017

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de flux de trésorerie et annexe)

SWISSPERFORM – 2016 en bref

- Recettes tarifaires brutes 2016 : CHF 54'842'726.52 (+6,39%)
- 15'509 membres et mandants (+9,5%)
- Encouragement de projets culturels et sociaux à hauteur de CHF 5'484'272.65
- Frais administratifs : 7,55% (7,75% en 2015), taux de frais brut : 10,98% (11,40% en 2015)
- Collaborateurs : moyenne de 22,31 (21,44 l'année précédente) pour 18,81 postes à plein temps (17,99 l'année précédente)
- 2'995'237 diffusions évaluées (2'692'370 l'année précédente) pour 188'749 enregistrements dans le domaine phonographique (189'357 l'année précédente)
- 52'293 diffusions évaluées (65'592 l'année précédente) pour 5'863 œuvres dans le domaine audiovisuel (6'554 l'année précédente)



Impressum

Edition :

SWISSPERFORM
Gesellschaft für Leistungsschutzrechte
Kasernenstrasse 23
8004 Zürich
T +41 (0)44 269 70 50
info@swissperform.ch
www.swissperform.ch

Textes :

Danièle Wüthrich-Meyer
Michael Egli
Ralf Goller
David Johnson
Caroline Ruckstuhl
Annina Lutz
Roman Varisco
Pia Bühler
Poto Wegener

Rédaction :

Poto Wegener
Roman Varisco

Traduction :

Line Rollier

Graphisme :

Manuela Murschetz
www.studio-murschetz.ch

Impression :

Sihldruck AG
www.sihldruck.ch